

STRATEGIE INTERNATIONALE DE SOUTIEN A LA SECURITE ET LA STABILITE DE L'EST DE LA RDC (I-SSSS)



PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT STABLE
ET SECURISE DANS LES ZONES AFFECTEES
PAR LES CONFLITS ARMES

CADRE PROGRAMMATIQUE INTEGRE (IPF)

2009 – 2012

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Résumé exécutif

Les provinces à l'est de la RDC ont souffert de violences intermittentes mais graves au cours des six dernières années, alors que le reste du pays s'est stabilisé. Des groupes armés étrangers sont toujours actifs, la violence contre les populations civiles atteint des niveaux extrêmement élevés, et environ deux millions de personnes sont déplacées.

Cependant, une fenêtre d'opportunité s'est récemment ouverte permettant des avancées politiques. Un des principaux groupes armés (le CNDP) ainsi que certaines milices moins importantes ont accepté en mars 2009 d'intégrer leurs cadres dans les structures gouvernementales. Les relations avec l'Ouganda et le Rwanda se sont également améliorées, et des opérations renforcées sont actuellement en cours contre les deux groupes armés les plus importants: les FDLR (au Nord et Sud Kivu) et la LRA (en Ouganda et en Province Orientale).

Dans ce contexte, le Gouvernement a finalisé en juin 2009 le Programme de Stabilisation et Reconstruction des zones sortant des Conflits armés (STAREC). En appui de ce plan STAREC, le système des Nations Unies et les principaux partenaires ont révisé la Stratégie de Stabilisation développée en 2008, pour un meilleur alignement avec les priorités du Gouvernement. Le présent document – le Cadre Programmatique Intégré – définit la stratégie et énonce les priorités programmatiques.

La Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et la Stabilisation, telle que révisée, comprend cinq objectifs :

1. **Améliorer la sécurité:** Créer un environnement protecteur des populations civiles en renforçant les forces de sécurité et améliorant leur discipline et leur contrôle, tout en soutenant la démobilisation et la réintégration de groupes armés.
2. **Appuyer le dialogue politique:** Aider les gouvernements nationaux et provinciaux à faire avancer le processus de paix et mettre en place les engagements clés des accords existants.
3. **Renforcer l'état:** Rétablir les services publics essentiels dans des zones antérieurement contrôlées par des groupes armés ; transférer les responsabilités de sécurité aux forces de police civile, et reconstruire l'état de droit.
4. **Faciliter le Retour, la Réintégration et le Relèvement:** appuyer le retour dans la sécurité et la dignité des Populations Déplacées Internes (PDI) et des réfugiés, répondre aux besoins sociaux prioritaires des retournés, s'attaquer aux sources majeures de conflit, et relancer le relèvement économique.
5. **Combattre les violences sexuelles:** dans chacun des domaines ci-dessus, renforcer la prévention et la réponse aux violences sexuelles de façon systématique et plus efficace, en conformité avec la Stratégie Globale contre les Violences Sexuelles.

Les activités proposées sont focalisées sur un nombre limité de zones à haute priorité, qui sont critiques pour la stabilité de l'Est. Celles-ci comprennent des zones antérieurement sous le contrôle de groupes armés ; des artères vitales pour l'économie / le transport ; et des zones pouvant produire un « effet de ricochet » important pour leurs régions.

Les besoins de financement au total pour la ISSSS sont estimés à 800 millions de dollars des Etats-Unis, dont 139 millions étaient déjà programmés en Décembre 2009. Afin de fournir ces ressources dans un cadre flexible et efficace, un mécanisme de gestion commune des fonds, le Fonds de Stabilisation et de Relèvement a été créé. Le fonds sera géré par les Nations Unies, le Gouvernement de la RDC et les bailleurs intéressés.

Ce document présente un aperçu global de la stratégie et des contributions programmatiques à travers lesquelles la communauté internationale appuiera les objectives du STAREC. Il décrit aussi les modalités de coordination proposées ainsi que les modalités de gestion du fonds commun et les structures associées, qui visent à optimiser la cohérence et l'impact collectif de l'appui international.

Le Cadre Programmatique Intégré de la ISSSS fait partie intégrante de la Stratégie Nationale des Nations Unies pour la RDC telle qu'articulée dans le Cadre Stratégique Intégré (CSI). Dans ce cadre, le CPI reflète les détails programmatiques et opérationnels du CSI pour l'Est de la RDC.

Table des matières

Résumé exécutif	2
I. La situation à l'est	4
Défis pour la paix	4
Environnement actuel	5
Initiatives de stabilisation	6
II. Aperçu de la I-SSSS	7
Objectifs	7
Principes directeurs	8
Principaux risques	9
Indicateur de réussite	9
III. Progrès à ce jour	10
Réalisations à ce jour	10
IV. Stratégies des composantes	11
Composante 1. Améliorer la sécurité	11
Composante 2. Appui aux processus politiques	12
Composante 3. Restaurer et renforcer l'autorité de l'état	13
Composante 4. Faciliter le retour, la réintégration et le relèvement	13
Composante 5: Combattre les violences sexuelles	15
V. Dispositions de mise en œuvre	16
Programmation	16
Mobilisation de ressources	16
Coordination du travail	17
Systèmes et processus	17
Mesurer les performances	19
Annexe 1 : Cadre de résultats	20
Annexe 2 : Budget indicatif 2009-2012	45
Annexe 3 : Priorités géographiques du plan STAREC	47
Annexe 4 : Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie Globale de Lutte contre les violences sexuelles	48
Annexe 5 : Démarcation des Activités PAH-I-SSSS	51
Annexe 5 : Démarcation des activités PAH – I-SSSS	54

I. La situation à l'est

Défis pour la paix

Six ans après les accords de paix de 2003, la situation dans les provinces de l'Est de la RDC reste volatile.

Les provinces de l'Est de la RDC ont souffert de cycles intermittents de violence après les accords de paix qui ont mis un terme à la crise politique en 2003 et après l'établissement d'un gouvernement démocratique en 2006.

Ces tensions étaient essentiellement dues à la présence de groupes armés étrangers et locaux entravant le contrôle par l'état et ciblant les populations civiles dans de vastes zones. La recrudescence des violences au Nord Kivu et en Ituri à la fin de 2008 suite à la reprise des hostilités par le CNDP et la milice du FRPI¹ respectivement ont créé des troubles massifs, annulant les progrès fragiles réalisés par rapport au rétablissement de la paix au cours des dernières années.

Bien que d'importants progrès aient été réalisés depuis lors, la situation actuelle reste fragile, et un risque important de violences et de conflits persiste, dû en particulier à la présence des FDLR et de la LRA et des efforts du GoDRC pour les désarmer.

Les activités de groupes armés étrangers ont entraîné l'effondrement total de l'autorité de l'état dans de vastes zones.

Des décennies de mauvaise gouvernance en RDC ont abouti à des services de sécurité faibles et peu fiables, sujets à des chaînes de commandement parallèles ou à leur utilisation privée par des politiciens et hommes d'affaires ; ces services sont donc corrompus et prédateurs, susceptibles à la mutinerie et aux tentatives de coups d'état.

En conséquence l'autorité gouvernementale a été mise en question par les guerres et rébellions des deux dernières décennies. Des milices locales et des mouvements rebelles puissants appuyés par l'étranger ont pu investir de vastes régions du territoire congolais et (dans certains cas) y installer des structures administratives parallèles.

Depuis 2003, le retrait des armées étrangères et l'intégration de groupes armés congolais dans les forces de sécurité ont petit à petit entraîné une unification formelle, mais la présence de groupes

résiduels rebelles étrangers et indigènes ainsi que de réseaux criminels reste importante.

Cette situation défie la capacité de l'autorité centrale à gouverner, à prélever des impôts, à restaurer l'Etat de droit et à protéger ses frontières et ses citoyens. Elle a conduit à de nombreux épisodes de violence contre les civils dans les zones où l'état a tenté d'éliminer les rébellions.

Des intérêts multiples et complexes sapent les efforts de rétablissement de la paix.

Dynamiques économiques: Des décennies de guerre, d'instabilité et d'absence de l'autorité étatique ont entraîné la transformation de l'environnement socio-économique. Marchés, centres de commerce stratégiques, routes, parcs nationaux, centres miniers et principaux passages frontaliers restent toujours sujets à des compétitions violentes entre groupes rebelles résiduels, braconniers et éléments des forces armées officielles.

Cette situation a poussé les jeunes et les éléments économiques actifs de la population à chercher protection et émancipation économique en s'alliant aux milices.

Violence ethnique: Les tensions autour des ressources et du pouvoir politique ont souvent mené à l'entretien des conflits armés ethniques ou identitaires. Le retour de PDI et de réfugiés, et la culture accrue de la terre pourraient entraîner de nouveaux incidents de violence ou de nettoyage ethnique, si des arrangements solides pour protéger les groupes vulnérables et restaurer le dialogue intercommunautaire ne sont pas mis en place.

Conflits fonciers: nés de décennies de corruption, de changements démographiques, de différentes cultures traditionnelles de régime foncier et de détournements de terres par les hommes d'affaires et chefs de guerre puissants, ils sont monnaie courante.

Violences sexuelles: les violences sexuelles sont perpétrées par les groupes armés, par les forces de sécurité, et même de plus en plus par des civils. Elles attisent les dynamiques des conflits locaux.

Légitimité de l'état: dans les zones où le GoDRC a déployé ses agents, ils font souvent face à des résistances locales. Dans beaucoup de cas, ils coexistent avec des réseaux criminels et des groupes armés locaux et soit s'avèrent incapables d'imposer l'autorité de l'état, soit ne veulent pas abandonner leurs propres intérêts

¹ Congrès National pour la Défense du Peuple et Forces de Résistance Patriotique d'Ituri.

privés. Leur indiscipline limite leur efficacité et ne construit pas la confiance dans le gouvernement central.

Inaccessibilité: Beaucoup de zones restent inaccessibles, en raison de l'insécurité ou du manque de routes et d'infrastructures de base. Cette situation entretient l'activité des insurgés et rend le rétablissement de l'activité économique, de la sécurité et du maintien de l'ordre bien plus difficile.

Environnement actuel

Des développements récents ont ouvert une opportunité pour consolider la paix.

A partir du milieu de l'année 2009 les violences menaçant la stabilité ont diminué. Les raisons sont les suivantes :

- Une amélioration des relations diplomatiques avec le Rwanda et l'Uganda, entraînant une limitation du soutien étranger aux groupes armés.
- Le cessez-le-feu de janvier 2009 avec le CNDP, l'arrestation de Laurent Nkunda et l'intégration de nombreux groupes armés dans les forces nationales.
- Des opérations conjointes contre les principaux groupes armés étrangers : avec l'Uganda (contre la LRA) et le Rwanda (contre les FDLR).
- Les accords de paix de mars 2003 entre le GoRDC, le CNDP et la plupart des autres groupes armés des deux Kivus ont créé un cadre pour la réconciliation.

Le GoRDC réoccupe maintenant la plupart des zones du Nord Kivu contrôlées précédemment par des groupes armés et les ex-combattants sont progressivement intégrés aux FARDC.

Des cadres politiques crédibles existent pour atteindre ces objectifs.

Le Communiqué de Nairobi en novembre 2007 a démontré la volonté de la RDC et du Rwanda d'aborder le problème des FDLR. Cet accord a abouti aux opérations conjointes RDC-Rwanda contre les FDLR au début de 2009.

Par ailleurs, la signature le 23 janvier 2008 des Actes d'Engagement (connus également sous le nom de Processus de Goma) a créé un cadre pour mettre un terme aux conflits dans les Kivu. Bien que la pertinence des *Actes d'Engagement* ait été sapée par la reprise du conflit au Nord Kivu en août 2008, ils servent toujours de cadre politique général pour les efforts nationaux et internationaux.

Les Accords du 23 mars signés entre le gouvernement, le CNDP et huit groupes Mayi-Mayi apportent des solutions politiques spécifiques au conflit au sein de ce cadre élargi.

Des efforts pour la consolidation de la paix sont à un point critique.

Les accords politiques restent fragiles et la situation actuelle se caractérise par:

- Une formule délicate de partage du pouvoir où les groupes armés sont introduits dans le GoRDC, mais sans garanties de loyauté et de continuité du processus.
- Un équilibre politique et militaire délicat dû à la suspicion mutuelle de toutes les parties, malgré des accords extensifs pour le désengagement entre groupes armés.
- Une renaissance des violences dues aux FDLR dans le nord et le sud Kivu après les Opérations Conjointes de janvier-février 2009 et les tentatives continues des FARDC (avec le soutien de la MONUC) de les combattre.
- Violence étendue et continue dans la région du Haut-Uele dans le contexte des opérations contre la LRA.
- Continuation du harcèlement et des violences contre les civils par des unités des FARDC, y compris lors de nouveaux déploiements dans des zones précédemment contrôlés par des groupes armés.
- Niveau élevé des violences par des groupes rebelles sur la population civile, y compris l'embrigadement d'enfants et les violences sexuelles.
- Chacun des facteurs ci-dessus empêchent le retour des 2 millions de personnes déplacées (PDI) et des réfugiés.

De surcroît, des élections locales et nationales sont attendues dans les années à venir. Elles représentent une opportunité d'améliorer la légitimité et la capacité de réponse de l'état mais peuvent aussi être déstabilisantes. Des agents ayant utilisé la violence et l'intimidation dans le passé peuvent menacer le processus et/ou recourir à la violence si leurs intérêts ne sont pas servis.

Le soutien international aux efforts de stabilisation est essentiel à la consolidation des avancées.

Les défis pour le GoRDC sont énormes, et peuvent être abordés uniquement de manière progressive, à des endroits critiques. Parmi ces défis clés :

- Les FARDC, assistées par la MONUC, doivent chasser les groupes armés illégaux de ces zones et protéger la population,

permettant le déploiement incontesté de l'administration policière, civile et étatique.

- Une démilitarisation graduelle des zones stables devra alors suivre, avec le casernement et le retrait des militaires.
- L'arrivée de services civils de maintien de l'ordre pour sévir contre les criminels, régler les échanges commerciaux et administrer la justice.
- La restauration de l'accès à l'arrière-pays, où des milices résiduelles cherchent sanctuaire, dépendra de la consolidation préalable de la sécurité sur les principales artères.
- Il s'agira de mettre fin au commerce illicite et à la taxation privée des biens, non seulement par l'imposition de services légitimes de maintien de l'ordre et l'harmonisation d'un système de taxation crédible, mais également à travers des accords avec les pays voisins.
- Les gens déracinés par la guerre, aussi bien les réfugiés que les personnes déplacées internes, ainsi que les combattants qui étaient engagés dans les combats, doivent rentrer volontairement pour reprendre leurs vies normales.
- L'état doit devenir suffisamment crédible pour assurer leur protection, leur sécurité et la fourniture de services sociaux et économiques de base, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation pour améliorer les indicateurs sociaux déplorables de la RDC.

Initiatives de stabilisation

STAREC – Le plan gouvernemental pour l'est

Le GoRDC a élaboré en juin 2009 un Plan de Stabilisation et de Reconstruction pour les Zones Sortant des Conflits Armées (connu sous l'acronyme de STAREC). Ce plan identifie un nombre de priorités pour le court à moyen terme, groupées sous trois composantes :

- Sécurité et Restauration de l'Autorité de l'état : Renforcement des capacités opérationnelles des FARDC ; désengagement des groupes armés et leur intégration dans les forces de sécurité ou leur démobilisation; protection des civils, y compris actions contre les violences sexuelles; soutien à la police, la justice, et aux services administratifs locaux ; et actions contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.
- Assistance sociale et humanitaire : Appui au retour volontaire de réfugiés congolais et des personnes déplacées internes, réintégration

socio-économique de ces populations; et la protection des civils, y compris les actions pour combattre les violences sexuelles.

- Relèvement économique : Appui à la réhabilitation routière et à la relance de secteurs économiques essentiels tels que l'agriculture, la petite industrie; relance des relations économiques avec le Burundi et le Rwanda.

Le plan STAREC a été développé sur base des interventions de stabilisation préexistantes appuyées par la communauté internationale et le « Programme Amani » pour le désengagement et la démobilisation.

Sur base des efforts en cours dans les Kivu et en Ituri, le Plan cible également les districts du Haut-Uélé et Bas-Uélé en Province Orientale, la province du Maniema, et le district du Nord Tanganyika en province du Katanga.

La Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation

Suite au développement du plan gouvernemental, les partenaires nationaux et internationaux ont convenu que la Stratégie de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation (ISSSS), initialement développée en 2008, devrait être adaptée pour devenir le mécanisme principal d'assistance internationale dans ce cadre.

Par conséquent, la SSSSNU a été rebaptisée Stratégie Internationale de Soutien à la Sécurité et à la Stabilisation. Elle a été révisée substantiellement par rapport à sa conception initiale pour se focaliser sur quatre domaines clés et une composante transversale :

- La sécurité
- Les processus politiques
- La restauration de l'autorité étatique
- Le retour et la réintégration viable
- Les violences sexuelles

Afin de garantir la cohérence et l'efficacité des efforts internationaux en appui au GoRDC, la ISSSS a également été restructurée autour de :

- Une stratégie : Le Cadre Programmatique Intégré (CPI), qui établit les objectifs et programmes sous-jacents pour appuyer la STAREC.
- Un mécanisme de financement : Le Fonds de Stabilisation et de Relèvement (FSR) qui constitue un mécanisme flexible pour la gestion des fonds internationaux pour les programmes développés dans le cadre de programmes de stabilisation.
- Un secrétariat : L'unité de Soutien à la Stabilisation (USS) qui coordonnera la

gestion des fonds, la conceptualisation des programmes et le monitoring / reportage.

Relation de la I-SSSS à d'autres cadres

Les interventions I-SSSS sont des activités transitionnelles qui :

- **Interviennent après** l'assistance d'urgence fournie dans le cadre du Plan d'Action Humanitaire ;
- **Hiérarchisent et accélèrent** les activités de relèvement et de développement qui sont les principaux vecteurs de stabilisation ; et
- **Comblent les lacunes**, en identifiant les activités qui sont critiques pour la stabilisation mais ne sont pas déjà couvertes par d'autres cadres.

Pour garantir la continuité des efforts, les activités I-SSSS seront étroitement coordonnées avec celles dans d'autres secteurs y compris les clusters humanitaires, les comités de réforme et les groupes thématiques gouvernementaux.

Pour ce qui concerne:

- Les activités humanitaires : l'annexe 5 expose en détail la démarcation entre les activités entreprises dans le cadre du Plan d'Action Humanitaire et finançables par le Pooled Fund humanitaire et celles de la I-SSSS, éligibles pour le Fonds de Stabilisation et de Relèvement.
- La stratégie de transition nationale des Nations Unies : sous l'égide du Cadre Stratégique Intégré (CSI), la I-SSSS donne un cadre programmatique détaillé pour réaliser les objectifs stratégiques des Nations Unies spécifiquement dans l'est de la RDC.

II. Aperçu de la I-SSSS

Objectifs

L'objectif global de la I-SSSS est d'appuyer les efforts nationaux pour la promotion d'un environnement sécurisé et stable dans les principales zones affectées par les conflits de l'est de la RDC.

La I-SSSS s'attaque donc aux causes primaires et aux conséquences des conflits, appuyant la mise en œuvre des initiatives pour la paix au niveau local et aidant à stabiliser des zones où les conflits ont récemment pris fin. En tant que stratégie de transition, la I-SSSS focalisera sur les besoins et priorités urgents dans un délai minimum de trois ans.

Cinq domaines-clés de soutien ont été identifiés, y compris une composante transversale :

(1) Améliorer la sécurité

Réduire les menaces contre les vies, les biens et la liberté de circulation en :

- renforçant les forces de sécurité (armée et police nationale) dans des zones antérieurement occupées par des groupes armés ;
- soutenant le désengagement et la dissolution de groupes armés soit à travers la démobilisation/réintégration soit par l'intégration dans les forces de sécurité ; améliorant les systèmes d'opération et de contrôle interne des unités des FARDC pour réduire le taux d'abus de civils, y compris le taux de violences sexuelles.

(2) Appuyer les processus politiques

Appuyer le gouvernement national et les gouvernements et parlements provinciaux pour l'avancement du processus de paix en :

- appuyant l'amélioration des relations diplomatiques entre la RDC et les principaux pays voisins ;
- identifiant et sanctionnant les adversaires du processus, les auteurs d'abus des droits humains et autres criminels impliqués dans les violences sexuelles, le recrutement d'enfants, le trafic illicite de ressources naturelles et la violation de l'embargo sur les armes ;
- appuyant les leaders politiques pour tenir les engagements pris dans les Communiqués et autres accords-clés.

(3) Renforcer l'autorité de l'Etat

Restauration et renforcement de l'état dans les zones où il a été faible ou non-existant en :

- assurant l'ouverture des axes routiers ;
- déployant les forces de police, les tribunaux et les prisons pour renforcer l'état de droit et assurer la sécurité publique ;
- ré-établissant des services administratifs décentralisés.

(4) Faciliter le retour, la réintégration et le relèvement

Assurer le retour volontaire dans la sécurité et la réintégration socio-économique durable des PDI et réfugiés dans leurs zones d'origine, ainsi que le relèvement économique local en :

- traitant les besoins sociaux prioritaires ; restaurant les services sociaux et infrastructures de base (y compris écoles, centres de santé et marchés, entre autres) ;
- promouvant la génération d'emplois et la productivité agricole ; et
- facilitant la réconciliation locale et la résolution des conflits liés au logement, à la terre et aux questions foncières.

(5) Combattre les violences sexuelles

Renforcer la prévention, la protection et la réponse aux violences sexuelles en :

- combattant l'impunité des auteurs de violences sexuelles et en améliorant l'accès à la justice ;
- prévenant et atténuant les menaces et réduisant la vulnérabilité et l'exposition aux violences sexuelles ;
- abordant les violences sexuelles dans le cadre des processus de réforme du secteur sécuritaire ;
- améliorant l'accès des survivants aux violences sexuelles à des services multisectoriels ;
- améliorant la collecte des données et la cartographie des cas de violences sexuelles.

Principes directeurs

Alignement sur les priorités du GoDRC.

Le développement et la mise en œuvre de la I-SSSS seront pleinement alignés sur les priorités stratégiques et programmatiques articulées dans le plan STAREC et sur les interventions et cadres de planification de long terme, y compris la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le Plan d'Action Prioritaire (PAP) et le Cadre d'Assistance Pays (CAP).

Au niveau opérationnel, les efforts internationaux au sein de la I-SSSS seront étroitement coordonnés avec le GoDRC au niveau central et provincial/de district, pour garantir que le ciblage et la séquence des interventions soient coordonnés et conformes aux priorités et besoins nationaux et locaux.

Au niveau de la mise en œuvre, les projets seront développés avec des liens pertinents aux programmes, planifiés ou en cours, de développement et de réforme des capacités institutionnelles.

Utiliser les fenêtres d'opportunité

L'Est de la RDC est caractérisé par des dynamiques à la fois conflictuelles et post-conflictuelles, avec des variations considérables entre provinces et districts de la même province. Ce contexte nécessite une approche non conventionnelle pour la stabilisation et le relèvement. Cette approche doit :

- produire des résultats immédiats et visibles; des 'dividendes de la paix' positifs pour la population congolaise, aidant à traiter les dynamiques conflictuelles locales ;
- répondre rapidement aux besoins prioritaires, en appuyant la mise en œuvre rapide des accords de paix ;
- exploiter les ouvertures menant à la stabilisation de zones clés et générer des élans politiques positifs qui peuvent changer l'équation des conflits dans une zone donnée ; et
- concentrer les efforts et ressources sur des zones actuellement stables afin de réduire leur vulnérabilité à des forces négatives plus larges.

En même temps, l'accent sur des résultats rapides et visibles ne devrait pas se faire aux dépens de la durabilité. Comme précisé ci-dessus, les interventions I-SSSS seront conformes aux principes et aux orientations des plans de réforme (de l'armée, de la police et du système judiciaire).

Concentrer les ressources aux bons endroits

Le soutien du plan STAREC par la I-SSSS se focalise sur un nombre limité de zones à haute priorité. Celles-ci comprennent : les zones sérieusement affectées par le conflit ; les artères économiques et de transport vitales ; les zones précédemment sous le contrôle de groupes armés ; et les zones qui produiraient un « effet de ricochet » important sur une région plus large si elles étaient stabilisées.

Entre juillet 2008 et juin 2009, les efforts des Nations Unies et de leurs partenaires se sont concentrés sur six « axes prioritaires » dans le district de l'Ituri et les Kivu (carte à l'annexe 3). Les activités continueront à se focaliser sur ces zones, mais seront finalement étendues, sujet à financement, pour couvrir d'autres zones prioritaires identifiées dans le plan du GoRDC, y compris le Haut et Bas-Uélé, le Maniema et le Nord Katanga.

Les efforts dans chacune de ces zones cibles sont interdépendants. L'absence d'une sécurité adéquate, par exemple, inhibe la capacité de l'état de fournir des services vitaux, et empêche le relèvement économique. De même, le manque d'appui pour la réintégration économique équitable ou la restauration de services de base peut entraîner la reprise des conflits, ou même de nouvelles formes de conflits ou de violences localisés.

Cela signifie que la mise en œuvre doit être à la mesure des réalités au niveau provincial, territorial et de district, niveau qui détermine la séquence spécifique des actions nécessaires pour réaliser les objectifs de sécurité, d'établissement de l'état et de réintégration / relèvement, et garantira la convergence entre secteurs pour des zones géographiques données.

Les dispositifs de mise en œuvre doivent tenir compte à la fois de la volatilité de l'environnement et du besoin de réaligner et d'adapter rapidement interventions, ressources et capacités vers les opportunités naissantes. Ceci implique concrètement:

- des cadres de planification et d'opération sont flexibles ;
- la capacité d'acquérir et de réorienter les ressources humaines et logistiques rapidement ; et
- des arrangements de financement qui permettent de changer l'allocation et hiérarchisation des ressources.

Respect de l'espace humanitaire

La mise en place de la I-SSSS nécessite une interaction entre les acteurs humanitaire et militaire. Alors qu'il y a des avantages à cette approche commune, le risque que les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité, d'humanité et d'indépendance soient remis en cause existe. En conséquence, les actions de la I-SSSS sont guidées par la 'Note d'orientation du Secrétaire-Général sur les Missions Intégrées'² et

² La note d'orientation du Secrétaire-Général sur les Missions Intégrées du 9 février 2006

le Papier de Référence IACS 'Relations Civil-Militaire dans des Urgences Complexes'.³

Principaux risques

L'expérience à ce jour a souligné un nombre de problèmes conditionnant la réussite future et l'impact général des efforts internationaux pour stabiliser l'est de la RDC. Ceux-ci comprennent:

- la volatilité continue de l'environnement politique et sécuritaire, qui menace la viabilité et la durabilité des interventions et le retour des PDI ;
- un environnement opérationnel difficile qui teste les limites des capacités logistiques et opérationnelles des partenaires ;
- la volonté politique incertaine des acteurs pertinents dans le GoRDC et les gouvernements provinciaux ;
- les difficultés pratiques auxquelles le GoRDC fait face pour intégrer de grands nombres de nouveau personnel militaire et civil ;
- les limites des capacités des acteurs internationaux pour produire des résultats rapides et pour réaligner leurs efforts pour s'adapter aux conditions changeantes ; et
- les faibles capacités nationales pour la mise en œuvre des réformes requises dans l'armée, la police et le système judiciaire.

Bien que ces défis soient sérieux, ils ne sont pas insurmontables. La STAREC et les mécanismes communs de financement établis à cette fin devraient aboutir à un partenariat renforcé et permettre d'aborder ces défis de manière coordonnée, cohérente et innovatrice.

Indicateur de réussite

Les repères par rapport auxquels la réussite de la I-SSSS sera mesurée, comprennent:

- Les services de sécurité du GoRDC et notamment les FARDC et la PNC ont assez de capacités pour restaurer et maintenir la loi et l'ordre dans des zones précédemment en conflit, sans avoir recours à l'assistance internationale de maintien de la paix.
- Le professionnalisme, la capacité organisationnelle et la crédibilité des FARDC sont renforcés à travers l'achèvement des phases initiales de réforme du secteur sécuritaire.

³ IASC. Relations Civil-Militaire dans les Urgences Complexes : Papier de Référence IASC en date du 28 juin 2004

- Les groupes armés sont suffisamment affaiblis pour ne plus représenter de menace importante à la paix et la stabilité.
- Les fonctions des services essentiels de l'état sont rétablies dans les anciennes zones de conflits, aboutissant à un meilleur accès à la justice, à la restauration de la loi et de l'ordre, et à la reprise des services publics essentiels.
- Les violations des droits humains et l'impunité pour crimes et violences contre des civils, y compris les violences sexuelles, sont réduites de manière significative.
- Les conditions sont créées pour que la majorité des personnes déplacées internes et des réfugiés puissent retourner volontairement chez eux et entamer le processus de réconciliation et d'intégration socio-économique.
- Les services sociaux de base, y compris écoles, centres de santé et infrastructures d'eau et d'assainissement sont restaurés dans les zones de retour durable et les indicateurs sociaux sont en amélioration.
- La productivité économique s'améliore dans les zones de retour, débouchant sur des créations d'emplois et l'amélioration de la sécurité alimentaire.
- Les conflits liés aux tensions socio-économiques et ethniques, ainsi que les conflits fonciers, de logement et de propriété sont réduits de manière significative.

III. Progrès à ce jour

Réalisations à ce jour

De mi-2008 à mi-2009, les partenaires travaillant avec la I-SSSS ont réalisé ce qui suit :

Amélioration de la sécurité

Renforcement de l'armée : Appui aux opérations des FARDC contre les FDLR et à la consolidation d'unités intégrées. Construction de 7 baraquements temporaires et travaux pour en transformer 3 en bâtiments durables.

Démobilisation de combattants : Appui à l'intégration de plus de 15 000 combattants dans les FARDC, et démobilisation et réintégration prévues de 2 500 combattants supplémentaires.

Déploiement policier : Appui continu à la formation et au déploiement de 1 500 policiers d'intervention rapide dans des zones abandonnées par les groupes armés.

Renforcement de l'autorité étatique

Réouverture de routes principales : Réhabilitation continue de six routes prioritaires d'une longueur totale de plus de 600 km. Création de 3 000 emplois pour les habitants locaux, y compris des ex-combattants.

Déploiement policier : 300 éléments de la police territoriale déployés dans des zones abandonnées par le CNDP ; 280 éléments supplémentaires à déployer prochainement au Sud Kivu et en Ituri. Déploiement d'équipes de monitoring mixtes de la MONUC pour appuyer le processus et mesurer la performance.

Reconstruire l'administration : la construction de plus de 50 postes de police, tribunaux, prisons et bâtiments d'administration locale est en cours, qui sera suivie d'un appui des NU au déploiement de fonctionnaires de l'état.

Appui au retour et au relèvement

Retour et réintégration : Deux programmes conjoints UNICEF/PNUD/FAO de réintégration et de relèvement communautaire ont démarré au Sud Kivu et au Nord Kivu pour plus de 300 000 personnes. Le programme PEAR Plus de l'UNICEF visant 160 000 personnes en Ituri, au Nord Kivu, Sud Kivu et au Katanga. UN-HABITAT a lancé un programme pour appuyer la médiation de conflits fonciers, de logement et de propriété.

Relancer le relèvement économique : Un programme de création d'emplois et de réhabilitation d'infrastructures sociales financé par l'USAID dans 45 localités est en cours au Sud Kivu.

IV. Stratégies des composantes

Composante 1. Améliorer la sécurité

Des groupes armés nationaux et étrangers contrôlent encore des parties extrêmement larges de l'Est de la RDC. Plus de 20 groupes et environ 20 000 combattants opèrent toujours en Orientale, au Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema et Nord Katanga.

Les forces de sécurité nationales ont essentiellement échoué à la dissolution de ces groupes armés en raison d'une série de problèmes structurels. Parallèlement, les forces de sécurité constituent elles-mêmes la plus grande cause des violences contre les civils.

Problématiques prioritaires actuelles

Suite aux accords au début de 2009, un nombre de groupes armés nationaux ont été nominalement intégrés dans l'armée et servent dans des opérations militaires contre des groupes armés étrangers (notamment les FDLR et la LRA).

Cette situation pose plusieurs défis sérieux :

- Sur-militarisation : environ 60 000 éléments des FARDC, y compris des combattants dans les provinces du Kivu récemment intégrés dans l'armée sans aucun contrôle préalable.
- Des confrontations militaires et activités prédatrices par des combattants causent de continus incidents de protection et d'importants déplacements de populations dans des zones précédemment stables.
- Les systèmes de justice pénale militaire et civile n'ont pas la capacité d'enquêter sur contre les crimes ou d'engager des poursuites, ce qui mène à un environnement d'impunité généralisée.
- L'intégration de l'armée reste fragile et dépend de l'amélioration progressive des relations entre la RDC et le Rwanda. Le paiement des soldes et le problème des grades constitue également une préoccupation, avec un nombre élevé de troupes nouvellement intégrées n'étant toujours pas officiellement enregistrées.
- Des groupes armés nationaux doivent encore être intégrés à l'armée ou démobilisés. Quelques groupes mécontents ont tourné le dos au processus d'intégration, forgeant de nouvelles alliances avec les FDLR et/ou d'autres groupes armés.

Stratégie de la composante

L'objectif global de la composante de sécurité est de réduire les menaces contre les vies, les biens et la liberté de circulation.

Les principales interventions pour la réalisation de cet objectif sont :

(i) Renforcement des capacités des FARDC

Mesures d'urgence pour améliorer le professionnalisme, la discipline et l'efficacité opérationnelle des unités FARDC déployées. Cet appui sera étroitement aligné sur les actions à moyen et long terme prévues dans les plans clés de réforme.⁴

L'appui international sera planifié en collaboration étroite avec le Ministère de la Défense, la hiérarchie des FARDC ainsi que les autorités provinciales, et sera mis en œuvre dans le cadre de l'approche par étapes prévue dans le plan STAREC, qui consiste en :

- Une étape préparatoire pour évaluer les besoins des déploiements opérationnels et stratégiques des FARDC.
- Une deuxième étape axée sur le redéploiement et le cantonnement temporaire de certaines unités, conditionnant l'appui opérationnel sur le respect des droits de l'homme et du DIH ; le contrôle et le retranchement de l'armée ; l'amélioration des conditions de vie des FARDC et des personnes à leur charge ; la formation complémentaire, l'amélioration des mécanismes de contrôle interne ; l'appui à la justice militaire.
- Une troisième étape pour renforcer davantage les capacités des bataillons-clés, y compris une formation complète, la fourniture d'équipements non-létaux pour les opérations (sujette au respect des droits humains et du DIH), la formation sur la prévention des violences sexuelles et le cantonnement.

(ii) Appui au désengagement des groupes armés

Pour les groupes armés non encore désengagés, des appuis seront fournis pour l'enregistrement et l'acheminement des combattants à des centres de regroupement. Des appuis seront également fournis pour :

⁴ Le Plan Révisé de la Réforme de l'Armée et le Plan intermédiaire d'Urgence.

- L'intégration des combattants éligibles dans l'armée ou la police nationale.
- La réintégration dans leur communauté d'ex-combattants éligibles pour la démobilisation mais non pour le *Programme National DDR* (PNDDR).
- L'identification précoce et extraction d'enfants associés à des groupes armés.
- Les points focaux pour assister et appuyer la réintégration d'ex-combattants femmes et leurs personnes à charge.

En même temps, la communauté internationale appuiera les efforts du GoRDC visant à éviter un vide sécuritaire à travers le déploiement d'Unités d'Intervention Rapide.

(iii) Protection des civils dans les zones de conflit et de désengagement

Les Nations Unies appuieront le GoRDC pour assurer la protection des civils dans les zones de conflit et celles où les groupes armés sont en cours de désengagement. Les dimensions-clés de ce travail sont décrites dans la Stratégie de Protection Conjointe des NU. Les objectifs-clés de la stratégie de protection sont les suivants :

- la prévention, l'atténuation et l'anticipation de risques de protection par amélioration de la capacité de monitoring et d'analyse des NU ;
- l'institutionnalisation des plans de contingence conjoints et l'amélioration de la coordination ; et
- l'amélioration des réactions des NU aux priorités en matière de protection.

Un appui militaire sera fourni à travers des patrouilles régulières ainsi que par des déploiements temporaires pour augmenter la portée de la MONUC dans des zones d'insécurité. Des appuis civils seront fournis à travers le déploiement d'Equipes Conjointes de Protection multidisciplinaires.

Composante 2. Appui aux processus politiques

Le contexte politique dans lequel les partenaires internationaux ont opéré en RDC est dérivé des développements nationaux et internationaux suivants :

- L'accord de Cessez-le-feu de Lusaka de 1999;
- Les Accords de 2003 de Sun City;
- Les élections de 2006;
- Le Communiqué de Nairobi de 2007 ;
- Les Actes d'Engagement de Goma de 2008 ;
- La reprise du conflit en 2008 entre les FARDC et le CNDP;

- Les accords de mars 2009 entre le gouvernement, le CNDP et autres groupes armés.

Aucun de ces accords n'a été mis en œuvre pleinement ou promptement. En effet, chaque accord a créé de nouvelles dynamiques qui ont aidé la RDC à progresser, mais ont laissé à certaines parties le sentiment d'être mal servies par la lenteur des progrès vers le remplacement de la violence par des processus politiques. Néanmoins, dans le contexte de la stabilisation de l'est, le rapprochement récent entre les gouvernements de la RDC et du Rwanda a augmenté les chances d'un démantèlement progressif de la plupart des groupes armés (sauf pour la LRA).

Problématiques prioritaires actuelles

Pour les Nations Unies, la communauté internationale doit s'engager dans le contexte politique à plusieurs niveaux:

- Suivre et encourager les processus politiques nationaux et régionaux déjà établis pour adopter des mécanismes de gouvernance qui sont à la fois responsables et internationalement acceptables.
- Eviter que l'élan des accords du 23 mars ne soit perdu et assurer la mise en œuvre des accords par toutes les parties au sein d'un contexte régional amélioré.
- Exposer les liens entre les acteurs politiques et militaires et le trafic illicite d'armes, de minerais, de charbon et d'autres ressources.
- Identifier et aider à résoudre les problèmes et conflits localisés pouvant retarder les progrès au niveau provincial.

Stratégie de la composante

L'objectif global de cette composante est d'aider le gouvernement national et, les gouvernements provinciaux à faire avancer le processus de paix et à réaliser les objectifs clés identifiés dans les Communiqués et autres accords clés.

Les principales interventions stratégiques se présentent comme suit:

(i) Améliorer les relations régionales

Amélioration des relations diplomatiques et bilatérales avec les principaux pays voisins par un dialogue constructif.

(ii) Sanctionner les adversaires du processus

Enquêter pour identifier et sanctionner les adversaires du processus, par ex. les acteurs impliqués dans les discours haineux, les

violations sérieuses des droits humains, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants, le trafic illicite des ressources naturelles et la violation de l'embargo sur les armes.

(iii) Appuyer la pacification

Encourager et soutenir les dirigeants politiques à respecter et tenir les engagements pavanant le chemin de la stabilisation et de la pacification de l'Est de la RDC.

Composante 3. Restaurer et renforcer l'autorité de l'état

De nombreuses zones à l'est ne connaissent ni la présence de l'autorité centrale ni celle de l'autorité provinciale, et le contrôle de l'état s'étend à peine au-delà des routes autour des grands centres de population. De plus, certaines zones restent sous le contrôle de groupes armés qui ont établi des structures administratives parallèles.

Problématiques prioritaires actuelles

En 2009, des administrateurs et des militants de groupes armés ont été intégrés nominalement dans des structures étatiques. Cependant une véritable restauration de l'état nécessitera le recyclage de ces éléments : contrôle, formation et redéploiement dans une zone différente.

Des éléments nouvellement recrutés et formés seront nécessaires dans beaucoup de cas, et un système de contrôle et de paiement des impôts doit s'établir afin de collecter les revenus dûs à l'état. C'est particulièrement important dans le contexte des propositions de loi sur la décentralisation afin d'augmenter le pouvoir de décision au niveau local.

Stratégie de la composante

L'objectif global de cette composante est de soutenir la restauration progressive et le renforcement des services publics essentiels dans des zones où des groupes armés ont précédemment exercé le contrôle et où la présence de l'état a toujours été faible.

Les principales interventions stratégiques se présentent comme suit:

(i) Réhabilitation des routes d'accès principales

La réhabilitation des routes améliorera l'activité commerciale, permettra l'accès par l'état, et interdira la création de sanctuaires pour les groupes armés. La priorité sera accordée aux axes routiers ayant subi des vagues répétitives de

conflit ainsi qu'à ceux liant l'est à l'ouest de la RDC afin de promouvoir l'unité nationale. De plus, l'utilisation de méthodes à haute intensité de main d'œuvre vise à créer des opportunités de génération rapide de revenus pour la population locale, et les sous-groupes vulnérables.

(ii) Soutien au filtrage, à la formation et au déploiement des officiels

Soutien aux services incluant : police des frontières ; tribunaux militaires et civils ; application des peines ; autorités centrales décentralisées et coutumières ; et services de l'état responsable de la régulation de l'exploitation des ressources naturelles.

(iii) Réhabilitation d'infrastructures étatiques

Appui aux autorités locales pour la réhabilitation ou reconstruction d'infrastructures essentielles dans les zones prioritaires, et fourniture des équipements et logistiques nécessaires au bon fonctionnement des services publics. Un accent particulier sera mis sur la fourniture de bureaux et de logements permanents en matériaux durs.

(iv) Supervision des activités, augmentation des capacités et appui aux activités de conseil.

Accompagner le déploiement des fonctionnaires par des mesures d'augmentation des capacités. Elles incluent :

- des séances de formation sur leurs domaines de responsabilité ;
- le renforcement de leurs capacités de planification, de développement budgétaire, de gestion et de processus de décision ;
- le renforcement du dialogue et de la coopération entre les autorités étatiques, la société civile et d'autres parties prenantes ; et
- le déploiement d'experts sur le terrain pour contrôler la bonne exécution, conseiller et appuyer les services étatiques déployés.

Composante 4. Faciliter le retour, la réintégration et le relèvement

OCHA estime qu'il reste toujours quelque 2 millions de personnes déplacées à l'est de la RDC. Le déplacement des populations n'est pas seulement un symptôme mais aussi une cause de conflit en lui-même lorsque les familles perdent leurs terres, leurs maisons et leurs moyens de survie, et que les communautés sont déchirées. Le retour 'durable' des PDI dans des conditions de sécurité et de dignité pourrait donc aider à

réduire le risque de conflits violents et promouvoir la réconciliation.

En même temps :

- Plus de 60 000 réfugiés congolais sont rentrés volontairement de la Tanzanie depuis 2005.
- Au cours de 2009, un nombre non confirmé de réfugiés de l'Ouganda ont commencé à rentrer vers des zones du Nord Kivu et le district de l'Ituri.
- Un Accord Tripartite entre la RDC, le Rwanda et l'UNHCR devrait être signé avant la fin de 2009, l'UNHCR en attend le rapatriement de près de 160 000 réfugiés venant de la Tanzanie, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi dans les deux années à venir si la situation sécuritaire continue à s'améliorer.

Problématiques prioritaires actuelles

Le besoin urgent d'entreprendre dans les zones de retour des activités liées au relèvement est évident. Etant donné les longues années de conflit, il est important d'accompagner ces activités par des initiatives de paix et de réconciliation pour réduire les tensions entre les communautés de retour et de mettre l'accent sur la réintégration rapide des ex-combattants et les projets de développement communautaire pour soutenir le rétablissement et assurer le passage de l'aide d'urgence à l'aide au développement.

Stratégie de la composante

L'objectif global de cette composante est de faciliter le retour volontaire et dans la sécurité des populations déplacées et leur réintégration durable dans leurs régions d'origine.

Les activités focaliseront sur les zones où la sécurité et l'accessibilité sont améliorées. Ceci sera lié à des critères identifiés au préalable pour le retour des populations civiles dans la sécurité⁵ et la dignité⁶; et à des efforts pour assurer que les PDI et réfugiés sont libres de choisir les zones de leur retour.

⁵ Lorsque les personnes déplacées peuvent retourner dans des conditions de sécurité légale, physique et matérielle.

⁶ Lorsque les personnes déplacées ne sont harcelées ni au départ, ni en route, ni à leur arrivée, ne sont pas séparées des membres de leurs familles, peuvent retourner sans conditions préalables, sont acceptées et reçues par les autorités nationales et locales et les populations locales, et leurs droits et libertés sont entièrement restaurés afin qu'elles puissent reprendre une vie significative avec amour propre et confiance en elles.

⁷ La majorité des mouvements de retour de PDI en RDC sont 'spontanés' et donc les retours 'assistés'

Dans ces zones pertinentes, la composante RRR est divisée en quatre sous-composantes:

(i) Préparation au retour volontaire dans des conditions de sécurité

Activités préparatoires pour créer un environnement protecteur favorable au retour et à la réintégration. L'accent sera placé sur : (a) l'évaluation des zones potentielles de retour; (b) la sensibilisation des réfugiés et PDI et la facilitation des décisions de retour bien informées; et (c) l'assurance des capacités d'absorption et de la volonté des communautés d'accueil.

(ii) Appui pour les besoins de base et la restauration de services sociaux de base

De toute évidence, les besoins restent énormes dans les zones de retour, même longtemps après le retour des populations chez elles.⁸ Une assistance précoce pour le relèvement est donc requise pour soutenir une transition réussie de l'aide d'urgence au développement.

Les efforts seront axés sur les activités suivantes:

- Abris
- Services de santé
- Prévention et traitement du VIH/SIDA
- Eau, assainissement et hygiène
- Education
- Protection et protection de l'enfance
- Prévention des violences sexuelles et réponse aux violences sexuelles.
- Sécurité alimentaire.

(iii) Stimuler les moyens de subsistance et la productivité économique

Appuyer la création de moyens de subsistance, le démarrage de la productivité économique et améliorer la sécurité alimentaire ; réduire la vulnérabilité individuelle et collective à travers des activités génératrices de revenus et des mesures pour améliorer la productivité économique.

(iv) Construction de la paix, réconciliation et résolution de conflits au niveau local

Renforcer les capacités communautaires à travers des mécanismes participatifs de prise de décision, y compris l'accent sur le dialogue et la résolution paisible de litiges. Les interventions prioritaires à cet égard comprennent le

seront considérés seulement dans des cas exceptionnels pour des groupes vulnérables.

⁸ Voir Rapport Analytique Trimestriel: Situation humanitaire dans les zones de retour de PDI, juillet à septembre 2008, UNICEF

renforcement des mécanismes de résolution de conflits (notamment les conflits fonciers), la promotion du dialogue et de la réconciliation, et les mesures visant à réduire la violence armée au niveau communautaire (y compris des initiatives communautaires de désarmement).

Groupes de populations ciblés

Les interventions 'RRR' seront mises en œuvre de deux manières :

- assistance individuelle/familiale apportée sur base de vulnérabilités évaluées; et
- assistance à base communautaire : réhabilitation de services de base et routes, projets d'autonomisation communautaire, prévention communautaire des violences sexuelles, etc.

Une attention spéciale sera accordée à un nombre de groupes vulnérables. Ces groupes comprennent les ménages avec une femme chef de famille, les victimes de violences sexuelles, les femmes enceintes et allaitantes, les femmes séparées / enlevées, les personnes handicapées (y compris les amputés et blessés de guerre) les orphelins, les infirmes, les personnes âgées ainsi que les orphelins et veuves des forces de sécurité, les enfants associés aux groupes armés et les mineurs isolés.

Composante 5: Combattre les violences sexuelles

Les violences sexuelles ont été un trait prééminent des conflits prolongés à l'est. Les violences sont perpétrées par les milices, les forces de sécurité gouvernementales, et de plus en plus souvent par des civils.

Afin d'aider à l'établissement d'une réponse plus cohérente et plus consistante à ce problème, les NU ont développé en 2008 la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles en collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux. La Stratégie a été endossée par la communauté internationale et par le gouvernement de la RDC.

La Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles est entièrement intégrée dans les diverses composantes du plan STAREC et de la I-SSSS. Pour une référence plus claire, la SGL VS a été intégrée au niveau programmatique comme la 5ème composante thématique de la I-SSSS et servira à cet égard de cadre pour la mise en œuvre d'interventions VS spécifiques à l'Est de la RDC. La stratégie fera l'objet de rapports et sera suivie de manière autonome,

mais également en tant que partie du cadre élargi de la STAREC/I-SSSS.

La Stratégie Globale servira également de cadre stratégique/opérationnel de la 'Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre' développée par le Ministère du Genre, Famille et Enfants par rapport aux activités liées spécifiquement aux violences sexuelles et pour des zones affectées par le conflit et la transition focalisant sur l'est de la RDC, la Stratégie Nationale étant un cadre conceptuel élargi abordant tous types de violences basées sur le genre dans une perspective à long terme.

Stratégie de la composante

L'objectif global de la Stratégie Globale est de créer un cadre commun et une plateforme d'action pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles en RDC afin d'améliorer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et d'améliorer aussi la coordination et la cohérence entre les interventions.

La Stratégie Globale comprend cinq domaines d'intervention :

(i) Combattre l'impunité

Quatre objectifs ont été identifiés: (1) renforcer les capacités des institutions judiciaires et développer une politique de justice pénale focalisée sur les violences sexuelles (adoptant une approche centrée sur les victimes); (2) améliorer l'accès à la justice pour les victimes; (3) garantir l'application effective des lois de la RDC de 2006 sur les violences sexuelles; (4) assurer l'indemnisation des victimes de violences sexuelles. **Prévention et protection**

Les objectifs suivants ont été identifiés comme étant centraux pour aborder les violences sexuelles en tant que partie d'un agenda élargi de Protection des Civils en RDC: (1) Prévenir et/ou atténuer les menaces et réduire la vulnérabilité et l'exposition aux violences sexuelles (2) Renforcer la résilience des survivants de violences sexuelles, et (3) Créer un environnement protecteur.

(ii) Réforme du secteur sécuritaire

Une facette vitale de cette composante est le lien avec les initiatives de réforme judiciaire en cours, notamment de la justice militaire, et avec les plans de démobilisation et de désengagement des groupes armés et la réforme des FARDC. Pour réaliser cela, trois objectifs ont été identifiés: (1) Responsabilité: les agents et forces de sécurité doivent à la fois prévenir et répondre effectivement aux violences sexuelles et faire en

sorte que tous auteurs de crimes de VS soient tenus pour responsables ; (2) Contrôle: les processus de réforme pour les agents et forces de sécurité doivent incorporer des mécanismes visant à exclure les individus manquant d'intégrité, conformément aux normes et meilleures pratiques internationales des droits humains ; (3) DDR/Brassage: les processus de désarmement et de désengagement doivent inclure des procédures spéciales pour porter assistance aux survivants de violences sexuelles.

(iii) Réponse multisectorielle pour les survivants

L'objectif fondamental de cette composante est d'améliorer l'accès aux services multisectoriels pour les survivants de violences sexuelles et d'établir des normes minimales pour l'apport d'assistance. Les deux objectifs généraux sont: (1) améliorer la voie de référence pour une réponse multisectorielle pour les survivants de violences sexuelles au niveau communautaire et local ; et (2) développer un Protocole National d'Assistance Multisectorielle parmi les ministères compétents de la RDC. Ceci consistera en quatre sous-protocoles sur l'apport d'assistance dans les secteurs suivants: médical, santé mentale, juridique et réintégration.

(iv) Collecte de données VS et cartographie

Le but de cette composante sera de coordonner le développement et la gestion d'une base de données améliorée sur les violences sexuelles. Le résultat attendu est de développer une base de données permettant une indication plus claire de la prévalence et de la réponse aux violences sexuelles en RDC, fournissant des détails sur les incidents, les victimes, les auteurs, et sur les réponses juridiques, médicales, psycho-sociales, ainsi que sur la réintégration et la protection. Le système devrait aussi améliorer la centralisation et l'analyse de données de plusieurs partenaires. Ceci permettrait également de disposer d'une meilleure plateforme pour l'analyse des tendances et des points chauds actuels et potentiels.

V. Dispositions de mise en œuvre

Programmation

Le principal outil de programmation pour la I-SSSS est le Cadre de Résultats (Annexe 1). Il définit les résultats attendus au niveau de chacune des cinq composantes, et les activités devant appuyer ces résultats.

Le Cadre de Résultats sera l'outil principal pour:

- (a) gérer le processus de conceptualisation des projets et le processus d'approbation au niveau du Fonds de Stabilisation et de Relèvement; et
- (b) mesurer les progrès par rapport à la Stratégie et ajuster le travail en fonction des besoins.

Le CPI sera révisé annuellement. Une révision à mi-parcours du Cadre de Résultats permettra d'effectuer les révisions stratégiques et opérationnelles.

Mobilisation de ressources

Le budget de la I-SSSS (à l'annexe 2) donne une estimation des besoins en ressources pour les interventions proposées dans le Cadre de Résultats. Les estimations des coûts sont basées sur les interventions en cours et sont censées être seulement indicatives. Des révisions budgétaires additionnelles seront effectuées sur base d'autres évaluations des besoins dans des provinces cibles.

Le CPI est censé servir de cadre général sur base duquel les partenaires de mise en œuvre développeront et soumettront des propositions et budgets détaillés pour demander des financements.

Les contributions à la I-SSSS apportées à travers le Fonds de Stabilisation et Relèvement (y compris celles faites à des composantes spécifiques, telle que la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles) et/ou des contributions parallèles en appui d'activités dans le cadre du programme seront enregistrées pour tracer et suivre l'appui à ces interventions. Le budget de la I-SSSS et le suivi des allocations seront mis à jour et partagés tous les trois mois.

D'autres interventions de bailleurs dans les provinces de l'Est liées, mais non reflétées spécifiquement dans le cadre programmatique, seront suivies à travers la Plateforme de Gestion de l'aide (PGA) gérée par le Ministère du Plan.

Le Fonds de Stabilisation et Relèvement

Le 'Fonds de Stabilisation et Relèvement' (FSR) vise à (1) fournir un cadre international stratégique en appui et complément des efforts du GoRDC pour la stabilisation à l'Est de la RDC, et distribuer et gérer les ressources à cette fin; et (2) assurer la capacité de la communauté internationale à répondre rapidement et effectivement aux changements sur le terrain et à de nouvelles priorités émergentes.

Le FSR sera lié au Comité de Suivi du STAREC qui lui fournira les grandes orientations stratégiques et auquel il fera rapport sur les allocations financières et la mise en œuvre. Les caractéristiques clés du Fonds comprennent:

- Un mécanisme commun d'allocation et de gestion des ressources financières provenant de la communauté internationale en appui aux priorités de stabilisation et reconstruction du GoRDC, y compris un arrangement double de gestion des fonds (modalités de fonds commun et parallèles) et comprenant la possibilité d'affectation spéciale de fonds par composante (voir tableau ci-dessous).
- Un accent programmatique sur les interventions à court et moyen terme (2-3 ans) visant à combler les lacunes entre l'assistance humanitaire et les plans de développement à long terme, tout en garantissant cohérence et continuité entre les différentes étapes de l'assistance internationale.
- Une structure de gouvernance simplifiée pour établir les priorités d'allocations et déboursier les fonds pour les projets approuvés, optimisée pour la rapidité et flexibilité.
- Une intégration étroite dans les structures de coordination nationales pour la stabilisation assurant a) que les allocations financières internationales correspondent aux priorités nationales; et b) que la participation d'acteurs nationaux au développement et suivi des projets financés par les bailleurs internationaux.
- La gestion du Fonds Commun ('Pooled Fund') par un Conseil de Financement comprenant des bailleurs contributeurs, et la désignation de l'Unité MDTF du PNUD (New York) en qualité d'Agent Administratif pour la réception, l'administration et le décaissement des fonds.
- Les organisations éligibles à recevoir des fonds comprennent les agences des NU, les ONG internationales, agences gouvernementales, le secteur privé et d'autres agences multilatérales ayant une capacité avérée de mise en œuvre.

Coordination du travail

Rôle des Nations Unies

Dans le cadre de la STAREC, le GoRDC et les partenaires internationaux ont demandé aux Nations Unies d'appuyer la coordination, la gestion et l'apport de l'assistance internationale.

Les Nations Unies aligneront et articuleront leurs efforts autour des lignes de service suivantes :

- **Coordination et supervision.** Appui pour assurer la coordination générale des efforts internationaux dans le cadre de la STAREC/I-SSSS. Une responsabilité majeure sera le suivi et l'évaluation réguliers de l'impact et de l'efficacité des efforts internationaux.
- **Conseil stratégique et technique.** Appui au développement de stratégies, politiques et programmes dans le cadre de la STAREC/I-SSSS, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités nationales.
- **Mise en œuvre de projets.** Le système des NU contribuera directement aux résultats dans le cadre du plan STAREC dans des domaines où il a démontré ses capacités propres et où la capacité nationale est soit faible, soit absente.

Systèmes et processus

La coordination et la gestion des activités de la I-SSSS seront étroitement liées aux structures nationales de coordination établies sous le plan gouvernemental STAREC.

Au niveau de Kinshasa :

- Comité de Suivi du STAREC: Présidé par le Premier Ministre et composé de Ministères pertinents et partenaires internationaux. Chargé de la surveillance stratégique et détermine les politiques et priorités.
- Equipes techniques (STAREC): Groupes de travail dirigés par le GoRDC avec des partenaires NU et internationaux. Fournissent la surveillance sectorielle, révisent et approuvent les notes conceptuelles.
- Conseil d'administration du Fonds de Stabilisation: Révision et approbation de projets pour financement. Supervision de la mise en œuvre.
- Groupe des bailleurs de la Stabilisation: Surveillance des politiques et programmes de la communauté internationale.
- Groupe de travail des NU sur la Politique de Stabilisation (IMPT): Suivi interne des

politiques NU. Niveau des directeurs d'agence et chef de mission.

Au niveau régional :

- Coordination STAREC interprovinciale
- Groupe du programme de stabilisation (IMPT régional): Suivi et coordination du développement du programme, de la mise en œuvre/livraison, du monitoring et évaluation; forum de prise de décision et orientation sur les questions programmatiques.

Au niveau provincial :

- Comités techniques conjoints (CTC): suivi et coordination opérationnelle des activités STAREC. Composés de partenaires provinciaux et internationaux.
- IMPT provinciaux: Suivi et coordination opérationnelle des activités I-SSSS. Composés des principales entités NU et de tous les partenaires de mise en œuvre (NU et non NU).

Coordination des composantes.

Les efforts des NU et partenaires internationaux seront coordonnés également au niveau des sous-composantes par les sections désignées de la MONUC et des agences NU sélectionnées sur base de leurs fonctions primordiales et de leurs mandats en RDC.

Les fonctions clés des leaders des sous-composantes incluent :

- Assurer la cohérence et l'harmonisation globale de l'appui international au sein d'une composante donnée. Mobiliser d'autres acteurs par ex. les ONG.
- Appuyer le développement de critères, normes et procédures communes pour le monitoring et l'évaluation, et de cadres programmatiques conjoints au niveau des composantes.
- Faciliter le développement de stratégies territoriales, de districts, provinciaux et régionaux, en identifiant les priorités, lacunes, et besoins de financement.
- Servir de point focal pour la communauté internationale au sein des structures STAREC et notamment des Equipes Techniques.
- Faciliter et appuyer le développement de propositions de projets au sein du cadre STAREC, en étroite collaboration avec les Equipes Techniques, l'Unité d'Appui à la Stabilisation, l'Unité de Violences Sexuelles et les Comités Techniques Conjoints provinciaux.

Unité de Soutien à la Stabilisation

L'Unité de Soutien à la Stabilisation, établie au sein du Bureau Intégré du DSRSG/RC/HC/RR à Goma, coordonne et appuie la mise en œuvre de la I-SSSS. L'objectif principal de l'USS est d'assurer la cohérence programmatique et financière et la coordination de l'appui international dans le cadre du Plan du GoRDC.

Les fonctions spécifiques couvrent:

- Apporter des analyses stratégiques et des conseils politiques aux autorités provinciales et nationales, à la hiérarchie des NU et des partenaires internationaux sur les questions de stabilisation et relèvement.
- Coordonner la surveillance opérationnelle de la mise en œuvre des interventions de stabilisation et relèvement appuyées ou mises en œuvre par la communauté internationale.
- Servir de ressource sur les questions programmatiques, y compris assister au développement et à la révision de propositions de projets pour financement et stratégies programmatiques.
- Coordonner l'évaluation des performances par rapport aux objectifs de stabilisation et de relèvement, et faciliter le reportage aux bailleurs, au Conseil de Sécurité et à d'autres parties prenantes.
- Promouvoir, en étroite collaboration avec les autorités nationales, une meilleure sensibilisation et compréhension de la stabilisation.

Composante	Sous-Composantes	Agences leaders d'appui
1. Améliorer la sécurité	1.1 Renforcement des capacités des FARDC	MONUC SSR
	1.2 Désengagement des groupes armés	MONUC DDR/RR
	1.3 Réintégration des combattants	PNUD
	1.4. Protection des civils	MONUC POC/UNHCR
2. Appui aux processus politiques		MONUC PAD
3. Restaurer et renforcer l'autorité de l'état	3.1 Réhabilitation des routes	PAM (cluster logistique)
	3.2 Appui au déploiement de la police	UNPOL
	3.3 Appui au déploiement du personnel judiciaire	MONUC Etat de Droit

	3.4 Appui au déploiement de l'administration locale	MONUC Section des Affaires Civiles
	3.5. Contrôle des ressources naturelles	MONUC JMAC
4. Faciliter le retour, la réintégration et le relèvement	4.1 Appui aux besoins de base et services sociaux de base	UNHCR/UNI CEF/PAM
	4.2 Subsistance et productivité économique	PNUD/FAO/P AM
	4.3 Rétablissement local de la paix , réconciliation et résolution de conflits	PNUD
5. Combattre les violences sexuelles	5.1. Impunité	MONUC/ OHCHR
	5.2. Protection et prévention	UNHCR
	5.3. Réforme du secteur sécuritaire	MONUC SSR
	5.4. Assistance multisectorielle	UNICEF
	5.5. Données et cartographie	FNUAP

Mesurer les performances

Le système de suivi et évaluation du I-SSSS aura trois composantes principales :

Mesures de progrès au niveau des résultats (sous-composante) de la I-SSSS, et pour les objectifs globaux de chaque composante. Les données sur chaque produit seront collectées par les partenaires ayant des expertises et ressources dans ce domaine.

Reportage périodique sur les mesures de progrès. L'Unité de Soutien à la Stabilisation fera office de secrétariat technique pour compiler ces informations et les présenter pour la prise de décisions au niveau provincial, régional et national.

Révision des politiques à travers le Conseil d'Administration du Fonds de Stabilisation et le Comité de suivi du plan STAREC. Des données rigoureuses sur les résultats serviront à évaluer les progrès pour chaque composante et par rapport aux objectifs de la stratégie dans son ensemble; elles seront intégrées dans les révisions biannuelles du Cadre de Résultats et du CPI.

Annexe 1 : Cadre de résultats

Objectif 1: SECURITE

Les menaces à la vie, à la propriété et à la liberté de mouvement ont diminué de manière significative

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités
1. Les menaces posées par les groupes armés ont diminué à travers l'intégration durable des combattants contrôlés dans les FARDC.	- Les cibles d'intégration établies suite aux Accords du 23 mars sont atteintes. % de ces unités qui sont passées par un processus de contrôle crédible	1.1 L'identification, la sélection et la formation des combattants dans les FARDC est réalisée avec succès.	Nord Kivu, Sud Kivu	Fin 2009	A déterminer Partenaires:
		1.2 L'appui international est conditionné par le filtrage des éléments FARDC par rapport aux violations des droits humains. ⁹	Nord Kivu, Sud Kivu	Jan 2010	MONUC OHCHR, EUSEC, Partenaires: Pays Bas
2. La sécurité est améliorée et les menaces posées par les groupes armés sont neutralisées à travers des opérations FARDC plus efficaces et organisées.	# de bataillons FARDC filtrés, formés, équipés et redéployés. % d'éléments FARDC payés à temps.	2.1 Les unités FARDC intégrées sont transférées aux Centres de Brassage pour la formation de base, et appuyées à travers la fourniture de nourriture, médicaments et autres services.	Toute la RDC orientale	Jan 2010 – 2011	Force MONUC, EUSEC Partenaires: EC
		2.2 Formation au niveau des bataillons (MTP+) dispensée aux unités FARDC déployées à l'est.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	Jan 2010 – 2011	SMI Partenaires: MONUC DDR
		2.3 Le redéploiement de 15 bataillons FARDC formés et leurs personnes à charge est facilité à travers la livraison de nourriture, de médicaments et d'assistance logistique.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema	Juin 2010 – 2011	Force MONUC, OHCHR Partenaires: Tanzanie
		2.4 Appui opérationnel non -légal fourni aux unités FARDC impliquées dans les opérations conjointes	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	2010 – 2011	Force MONUC
3. La sécurité des populations locales est améliorée à travers une meilleure conduite et discipline des FARDC.	% d'allégations de violations DH qui impliquent les FARDC, rapportées par MONUC	3.1 Les personnes à charge des FARDC sont relogées dans des baraquements permanents hors des centres de population.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema	Jan 2010	Force MONUC, OIM Partenaires: Royaume Uni, Pays Bas

⁹ Composante III, Obj B de la Stratégie Globale de Lutte contre les violences sexuelles en RDC.

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités
	DH % unités des FARDC dans des logements conçus spécialement pour cet usage	3.2 Les déploiements permanents des FARDC à l'est sont logés dans des baraquements permanents.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema	Déc. 2010	PNUD, Force MONUC, OIM Partenaires: Royaume Uni, Pays Bas
		3.3 Les unités des FARDC ont en place des systèmes effectifs de contrôle des armements.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema	Déc. 2010	PNUD Partenaires:
		3.4 Les unités des FARDC reçoivent le paiement de leurs soldes et allocations entièrement et à temps.	Tout l'Est de la RDC	2009 – 2011	EUSEC Partenaires:
		3.5 Les veuves et les familles des combattants sont relogées ou rapatriés dans les localités de leur choix.	Tout l'Est de la RDC	Déc. 2010	Partenaires:
4. L'impunité pour les violations des droits humains et crimes commis par les soldats des FARDC est réduite de manière significative.	# de procureurs et juges militaires formés # de poursuites, de condamnations pour violences sexuelles, et leur exécution # de tribunaux appuyés # de personnels judiciaires formés # de poursuites et condamnations # d'unités FARDC antiviolence sexuelle # d'officiers FARDC femmes recrutées - Code de Conduite publié et compris par 90% des officiers et troupes	4.1 Les systèmes de justice militaire sont renforcés à travers l'appui technique et matériel, y compris le développement d'expertise spéciale en VS.	Tout l'Est de la RDC	2009 – 2011	MONUC RoL, OHCHR Partenaires:
		4.2 Les systèmes de justice militaire sont renforcés à travers la création de Parquets Secondaires des Tribunaux de Grande Instance et de Brigades judiciaires militaires.			
		4.3 Les aspects pertinents du droit pénal, du droit humanitaire et du droit militaire sont intégrés dans la formation des FARDC.			
5. Le professionnalisme et la compétence des FARDC sont améliorés à travers la	# de bataillons de combat présents dans les deux Kivu.	5.1 Des éléments des FARDC sont démobilisés volontairement ou suite à un processus de filtrage.	Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2011	

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités
démobilisation des éléments excédentaires et leur intégration dans des services sociaux.		5.2 Des unités de service public sont créées avec des combattants démobilisés / filtrés.			
6. L'insécurité et les actes de violences imputables aux groupes armés ont diminué de manière significative à travers leur démobilisation et réintégration à la vie civile.	• # d'affrontements rapportés avec des forces de sécurité impliquant des groupes engagés au désengagement • # d'ex-combattants se présentant pour la démobilisation • % d'ex-combattants démobilisés (par rapport au nombre de ceux qui se sont présentés) • # d'ex-combattantes femmes identifiées et réintégrées à leurs communautés	6.1 Des centres de regroupement sont construits et appuyés par le transport, la nourriture et l'enregistrement de combattants.	Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2010	OIM, MONUC Partenaires: Allemagne, Royaume Uni
		6.2 Les ex-combattants inéligibles pour les processus nationaux de DDR sont démobilisés à travers des emplois à court terme et l'intégration dans des projets de relèvement communautaire.			PNUD Partenaires:
		6.3 Les ex-combattants FDLR rwandais sont démobilisés et rapatriés.			
		6.4 Les enfants associés aux groupes armés sont identifiés et extraits au début du processus de désengagement.			MONUC (CPS), UNICEF
		6.5 Les programmes DDR comprennent des mesures spéciales pour les femmes associées aux groupes armés et leurs personnes à charge.			
7. Les violences contre les populations à risque sont prévenues ou atténuées à travers des mesures de protection directe.	• # d'incidents de violence contre civils rapportés • # net de civils déplacés, mois par mois.	7.1 Les forces MONUC sont déployées sur les zones « qui doivent être protégées » pour dissuader les violences contre les civils.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri	2009 – 2010	MONUC (CAS), UNHCR Partenaires:
		7.2 Missions d'Equipes de Protection Conjointes dans les zones « qui doivent être protégées » pour établir des mécanismes conjoints de protection civils/militaires.			MONUC (CAS), UNHCR Partenaires:
		7.3 Une cartographie des conflits locaux et parties prenantes est effectuée			MONUC (CAS), UNHCR Partenaires:
		7.4 Les patrouilles MONUC démantèlent les barrières illégales dans le cadre de leurs activités régulières			Force MONUC

Objectif 3: AUTORITE DE L'ETAT

Sécurité publique, accès aux services juridiques et administratifs progressivement restaurés et renforcés dans les principales zones affectées

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Domaines d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
1. L'accès routier fiable aux principaux centres de population est restauré et maintenu.	# de km de routes atteignant les spécifications minimales de vitesse des véhicules	1.1 Les routes sont dégagées et réhabilitées à travers des méthodes à haute intensité de main d'œuvre et de réhabilitation mécanisée. 1.2 Les structures routières essentielles (dalots, murs de soutien, ponts) sont construites en utilisant des méthodes à haute intensité de main d'œuvre. 1.3 Les populations et autorités locales ont la capacité de maintenir la durabilité et viabilité des routes. 1.4 Des opportunités d'emploi à court terme sont créées pour les populations locales et les ex-combattants à travers la réhabilitation routière.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga	2009 – 2011	UNOPS, Force MONUC, ACTED Partenaires: Pays Bas, Suède, Belgique, Etats-Unis, Royaume Uni, CE, DFID
2. La sécurité publique dans les zones à haut risque est restaurée par le déploiement temporaire de la Police d'Intervention Rapide.	% de la population considérant que leurs communautés sont sécurisées. % de la population considérant que les déplacements sont sûrs % des allégations de violations des DH rapportées par MONUC DH et imputables à la PNC/PIR	2.1 Formation de recyclage dispensée à trois bataillons PIR. 2.2 Appui à trois bataillons : construction de camps temporaires, communications, transport et assistance logistique. 2.3 Monitoring et appui des unités déployées à travers les Equipes Conjointes de Monitoring NU.	Nord Kivu, Sud Kivu, Haut-Uélé	2009 – 2010	UNPOL, OIM, OHCHR Partenaires: Allemagne
3. L'ordre public et la sécurité de la communauté sont assurés par une présence policière permanente.		3.1 Infrastructures durables (y compris logements familiaux), équipement non-létalet transport fournis pour les nouveaux déploiements de la Police Nationale Congolaise. 3.2 800 éléments de la Police des frontières sont sélectionnés, formés et déployés, et appuyés à travers la construction de stations de police et la fourniture d'appuis en équipement/logistique.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2010 2009 – 2010	UNPOL, UNOPS, GTZ, OHCHR Partenaires: Pays Bas, Suède Partenaires: Etats-Unis, Japon

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Domaines d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
		3.3 Appui opérationnel fourni sur une base temporaire par des Unités de police formées par la MONUC.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2010	UNPOL
		3.4 Capacité opérationnelle des unités de police déployées est améliorée à travers des appuis de formation et conseil par des Equipes Conjointes de Monitoring.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2010	UNPOL, OHCHR Partenaires: Suède, Norvège
4. L'accès à la justice et la poursuite des crimes sont améliorés à travers la restauration de la chaîne pénale.	• Temps moyen de détention avant procès • % de la population faisant confiance aux autorités étatiques pour résoudre un litige	4.1 Personnel juridique et pénitencier compétent sélectionné et déployé.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga	2009 – 2011	MONUC (RoL, OHCHR), PNUD, REJUSCO, UNOPS Partenaires: Pays Bas, CE
		4.2 Cours et prisons réhabilitées ou construites, et ayant reçu des équipements essentiels.			
		4.3 Les qualifications et compétences du personnel juridique et pénitencier déployé sont améliorées par la formation et l'appui au développement des capacités.			
5. Les services publics administratifs et techniques de base sont restaurés aux niveaux décentralisés de l'administration.	• # de membres des gouvernements provinciaux sensibilisés sur le processus local de planification et de budgétisation, • Les impôts légaux au niveau central et autres sources de revenus de l'Etat sont promus au sein de la société civile et parmi les populations locales.	5.1 Dissémination des lois et textes pertinents sur la décentralisation, les finances et la planification publiques, entre autres.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga	2009 – 2011	MONUC (CAS), PNUD, UNOPS Partenaires: Pays Bas, Royaume Uni
		5.2 Les qualifications et compétences du personnel administratif local sont améliorées à travers la formation.			
		5.3 Assister les gouvernements locaux pour rationaliser et renforcer les finances.			
		5.4 Faciliter et apporter de l'assistance logistique pour le déploiement des principaux représentants désignés de l'Etat.			

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Domaines d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
	• % d'heures d'ouverture au public des prestataires locaux de services • # de transactions administratives de base traitées au niveau local • % d'heures d'ouverture hebdomadaire au public des principaux prestataires locaux de services	5.5 Appui à la réhabilitation de bureaux administratifs locaux et fourniture d'équipements de base.			
6. L'exploitation des ressources naturelles est progressivement amenée sous contrôle et régulation gouvernemental.	• # de Centres de Négoces établis et d'autorités déployées • % d'augmentation de minerais en transit et enregistrés dans les centres de négoces • % d'augmentation du revenu provenant de la collecte légale d'impôts dans les centres de négoces. • Rapports de traçabilité des minerais publiés	6.1 Les principaux acteurs impliqués dans le commerce des ressources naturelles sont identifiés tout au long de la chaîne de production et les constats sont partagés avec le GoRDC. 6.2 Vérifications aléatoires aux points de vente des minerais pour dissuader l'exploitation illégale et pour arriver à une meilleure compréhension des vecteurs d'évacuation 6.3 Dans le cadre de l'exercice pilote, des Centres de Négoces sont établis dans les zones d'extraction et la traçabilité et « l'imposabilité » sont renforcées. 6.4 L'exercice pilote est étendu à des localités supplémentaires au fur et à mesure que le niveau minimal de sécurité est atteint dans les zones actuellement sous l'influence de groupes armés.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu	2009 – 2011	MONUC (JMAC) Partenaires:

Objectif 4: RETOUR, REINTEGRATION ET RELEVEMENT

Les communautés affectées par le conflit réussissent à intégrer les populations déplacées, se réconcilient et entament leur relèvement socio-économique.

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
1. Les besoins sociaux de base des populations retournées et des communautés d'accueil sont remplis, y compris par la restauration des principales infrastructures sociales.	- Taux de mortalité brut % de couverture des principales vaccinations % d'accès à l'assainissement amélioré	1.1 Santé: Appui au renforcement des services sanitaires de base et à l'apport d'assistance médicale directe y compris le traitement et l'appui psycho-social pour les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre. ¹⁰	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre : UNICEF, UNHCR, OMS Partenaires:
		1.2 Eau, assainissement et hygiène (EAH): Qualité de l'eau potable améliorée, accès étendu à des latrines hygiéniques et pratiques familiales d'hygiène améliorées.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre : UNICEF, UNHCR Partenaires:
		1.3 Education: Accès plus large aux matériaux d'éducation, formation des enseignants, réhabilitation des écoles, participation accrue des parents à la gestion scolaire, et meilleures opportunités de formation professionnelle et de participation à la vie communautaire pour les jeunes.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu		Agences de mise en œuvre: UNICEF, UNHCR Partenaires:
	# de comités d'abris # de logements à faible coût fournis % de réfugiés urbains assistés à travers un système de microcrédit	1.4 Abris de transition: Appui à la production de matériaux de construction locaux, à l'organisation de comités d'abris, et à la fourniture de logements à faible coût pour les réfugiés urbains à travers un système de microcrédit.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu		Agences de mise en œuvre: UNICEF, UNHCR/PAM Partenaires:
		1.5 VIH/SIDA: Taux d'infection et de transmission du VIH/SIDA réduit à travers l'inclusion d'ARV dans les kits de rapatriement et par l'appui à 10 zones de santé dans les principales zones de retour.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre: UNICEF, UNHCR Partenaires:

¹⁰ Composante IV, Obj. A de la Stratégie Compréhensive de Lutte contre les violences sexuelles en RDC.

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
	• % de PDI/Réfugiés disposant de documents d'identité • % de références de victimes de VS • % de zones de retour couvertes par le monitoring de protection • # de mesures de protection à base communautaire	1.6 Protection: (a) prévention du statut d'apatride par un meilleur accès aux documents d'identité et à l'assistance juridique; (b) mesures sécuritaires pour améliorer la protection des survivants ; (c) activités pour réduire la stigmatisation des survivants ; (d) appui à la protection des enfants vulnérables et affectés par la guerre (y compris les EAGA) ; (e) réunion familiale; (f) monitoring de la protection avant et après les retours pour assurer que les retours s'effectuent dans la sécurité et la dignité ; (g) promotion de solutions durables à la détresse des réfugiés sur le sol congolais.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre: UNICEF, UNHCR Partenaires:
2. Les conditions de relèvement économique dans les zones de retour sont améliorées	• # de survivants ayant reçu une assistance à la réintégration	2.1 L'autonomisation sociale et économique est promue à travers un meilleur accès à la formation technique et professionnelle, mettant un accent particulier sur les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables.	Haut-Uélé, Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre: PNUD, UNHCR, UNICEF, FAO, PAM Partenaires:
		2.2 Les revenus individuels et des ménages augmentent suite à des opportunités génératrices de revenus et de subsistance, y compris à travers des activités d'emploi rapide et les micro-entreprises.			
		2.3 La productivité agricole et la sécurité alimentaire à long terme sont promues à travers l'appui pour le traitement des aliments, le carburant alternatif et les méthodes alternatives de préparation des aliments, la distribution de semences, le renforcement des capacités de production agricole, par la réhabilitation des marchés et des systèmes de distribution des bons d'achat (cash voucher) ou des programmes de nourriture contre travail.			

Résultats opérationnels	Indicateurs de résultats	Résultats clés	Zones d'intervention	Calendrier	Responsabilités (au niveau des résultats)
		2.4 Production locale accrue et emplois accrus à travers l'initiative « Achats pour le Progrès » pour encourager les pratiques agricoles améliorées. Infrastructures de transport améliorées et meilleur accès aux marchés.			
3. Les principales causes des conflits au niveau communautaire sont atténuées ou prévenues.	# de séances de sensibilisation tenues	3.1 La réconciliation et le rétablissement local de la paix sont promus à travers des analyses participatives des conflits, le dialogue communautaire et interethnique, des campagnes de communication et de sensibilisation, et le renforcement des capacités et des mécanismes au niveau local.	Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga		Agences de mise en œuvre: PNUD, UNHCR, UN-HABITAT Partenaires:
		3.2 Les conflits liés au logement, à la terre et à la propriété sont réduits et abordés à travers l'établissement de centres de médiation dans 50 zones de retour, par l'appui au déploiement de médiateurs locaux professionnels, et par la fourniture d'assistance technique pour le développement de politiques et de législation sur l'administration foncière et le développement des espaces urbains.			
		3.3 La réduction de la violence armée et de la prolifération d'armes légères et à petit calibre est réalisée par des systèmes de désarmement volontaire, l'appui à la création de moyens alternatifs de subsistance, et le renforcement des capacités provinciales et locales de lutte contre la prolifération et l'utilisation des armes.			

Objectif 5: Lutte contre les violences sexuelles (Cadre de Résultats de la Stratégie Globale de lutte contre les violences sexuelles en RDC)

Operational Outcomes	Outcome Indicators	Key Outputs	Areas of Intervention	Time-Frame	Responsibilities
Composante 1 : Lutte contre l'Impunité des cas des violences sexuelles					
A: Les capacités de l'appareil judiciaire sont renforcées et une politique pénale sur les violences sexuelles centrée sur les droits des survivantes est élaborée	- Nbre des directives et circulaires d'application des standards internationaux relatifs aux enfants. - Nbre de personnels spécialisés qui assistent les enfants dans les cours et tribunaux. - Nbre des cours et tribunaux ayant une infrastructure appropriée.	A:1: L'appareil judiciaire offre des services adaptés aux enfants victimes de VS (lié avec A.2.)	Niveau National /zones de couverture l'Est de la RDC	Jan-Juin 2010	Ministère de la Justice, et autorités judiciaires concernées, CP MONUC/UNICEF
	- Les TDR pour la spécialisation des organes d'investigation (OPJ/IPJ) sont adoptés, les rôles définis et la coordination dans le cadre de la procédure pénale est assurée. - Établissement de la procédure de nomination du personnel de ce corps spécialisé VS au sein de chaque province. - Un système centralisé d'enregistrement des cas de VS, à partager par la police, les cours et tribunaux est opérationnel. - Nbre de femmes au sein du personnel judiciaire augmenté	A 2: Une expertise judiciaire spécialisée dans les violences sexuelles est développée et une procédure "accélérée" pour enquêter, poursuivre et juger les cas de violences sexuelles est mise en œuvre	Niveau National - zones de couverture : Est de la RDC	Jan- Juin 2010	Ministère de la Justice et autorités judiciaires concernées Ministère de l'Intérieur Inspections provinciales de la PNC MONUC/BCNUDH, UNFPA
	- Des modules de formation standards pour le personnel judiciaire militaire et civil sont produits. - Nbre des infrastructures des Parquets et auditorats, Cours et Tribunaux réhabilités Nbre de consultations 'cabinet ouvert ' pour les survivantes et les avocats par les juges. Nbre des greffiers et	A:4. En conformité avec l'étape A.2 les points focaux VS dans les parquets et les tribunaux sont formés	Niveau national - zones de couverture : Est de la RDC	Jan- Juin 2010	Ministère de la Justice et autorités judiciaires concernées MONUC/BCNUDH REJUSCO, PNUD (cf. composante SSR)

	secrétariats renforcés				
	• Circulaire à convenir par les Ministres de la Justice et de la Santé. • Nbre de formations médico-légales pour les médecins et personnels paramédicaux	A:5: Un certificat médical standardisé (en accord avec la Feuille de Route) est adopté, distribué et utilisé	Niveau national - zones de couverture : Est de la RDC	Jan- Juin 2010	Ministère de la Justice et Santé, autorités judiciaires concernées MONUC/BCNUDH REJUSCO, OMS, UNICEF, UNFPA
	• Nbre de personnels qualifiés en psychologie en vue d'une formation sur la psychologie clinique et l'expertise psycho-légale • Nbre de permanences de travailleurs sociaux et de psychologues auprès des acteurs judiciaires	A:6: Les directives sur l'expertise psycho-légale pour les survivantes de VS sont établies	Niveau national - zones de couverture : Est de la RDC	Jan- Juin 2010	Ministère de la Justice et Santé, autorités judiciaires concernées MONUC/BCNUDH REJUSCO, OMS, UNICEF
	• Nbre des réunions • Nbre de rapports d'évaluations effectuées	A.7. Staffing et mission pour la coordination de la mise en œuvre des activités de lutte contre l'impunité des violences sexuelles	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH
B: L'accès à la justice pour les survivantes est amélioré	• Nbre d'ONGs et d'assistants juridiques appuyés au niveau des régions rurales. • Matériels standardisés adoptés et utilisés. • Nbre de dossiers élaborés par des assistants juridiques transmis aux avocats	B.1: Les capacités et appui logistique des intervenants de première ligne sont renforcés	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	• Nbre de campagnes d'information publique sur les droits et les devoirs des survivantes : radio, affiches, dépliants	B: 2: Les conseils aux survivantes en matière de droits et démarches pour saisir la justice sont donnés	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	• Nbre des survivantes, témoins ou de ceux qui les assistent transportés. • Nbre des auteurs présumés et transférés sur en centre de détention	B:3: Le soutien logistique afin de faciliter l'acheminement des survivantes, témoins et auteurs présumés est fourni	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	• Nbre d'équipes d'enquête déployées • Nbre de kits d'enquête et de formation distribués	B: 4: Les équipes mobiles en charge des investigations et les chambre foraines sont	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.

	- Nbre d'avocats défenseurs, juges et procureurs nommés aux chambres foraines - Nbre de chambres foraines effectuées	déployées			
	Nbre des CIAT, secrétariats, greffiers et parquets dans les régions rurales équipés en matériel	B:5. Les institutions judiciaires sont décentralisées dans les régions rurales	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	- Nbre d'escortes, de système de surveillance résidentielle, de lieux d'hébergement sécurisés, etc. - Nbre des cas de protection et de mesures de confidentialité et de sécurité pendant la procédure judiciaire. - Les matériels de formation standardisés sont en place. - Nbre de cas et jurisprudence sur des menaces liées aux violences sexuelles	B:6: Les mécanismes de protection des survivantes, des témoins, et des acteurs judiciaires faisant l'objet de menaces sont en place	Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	Circulaire sur l'exonération des frais de justice pour les survivantes de violences sexuelles adoptée	B:7: Les survivantes sont exonérées du paiement des frais légaux (en accord avec la Feuille de Route)	Niveau National - zones de couverture : Est de la RDC	2009-2011	Ministère de la Justice et Santé, autorités judiciaires concernées MONUC/BCNUDH
C: Application effective des lois de 2006 sur les violences sexuelles	Circulaires pour le personnel judiciaire sur le délai de procédure, l'assistance aux survivantes et à leurs familles. l'organisation du huis clos et les autres formes de violences sexuelles adoptées	C:1. La mise en œuvre de la loi de 2006 est clarifiée	Niveau National - zones de couverture : Est de la RDC	2009-2011	Ministère de la Justice et Santé, autorités judiciaires concernées MONUC/BCNUDH
	Révision de l'étude sur l'application du code et de la procédure pénale	C:2. Analyse des jurisprudences et des dossiers en instance liés aux VS	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	Établissement des références d'application par les autorités judiciaires	C: 3. La politique des lois de 2006 sur les VS est mise en application	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	Nbre d'analyses criminologiques des cas via le système centralisé de données	C:4 Les systèmes de suivi judiciaire existants des cas de VS poursuivis en justice sont renforcés	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO, UNFPA, ONGs int. et nat.,

	Nbre de hauts responsables publics poursuivis en justice	C.5. Des officiers de haut rang et responsables civils présumés auteurs sont traduits en justice	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	Nbre des mesures disciplinaires/pénales contre ceux qui font obstruction à la justice	C.6. Les mesures disciplinaires/pénales contre ceux qui font obstruction à la justice sur les crimes sexuelles sont prises	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
D. L'indemnisation des survivantes en justice est assurée	- Nbre de prévenus dont la solvabilité est établie - Nbre de saisies garantissant le paiement des dommages et intérêts. - La procédure d'exécution des compensations à l'égard de l'État et des prévenus est révisée et simplifiée	D.2: L'indemnisation effective des survivantes est garantie	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	- Nbre de paiement des frais de jugements enregistrés et publiés - Nbre de suivi des exécutions de la procédure <i>in solidum</i> avec l'état. - Nbre d'auteurs sollicitant le pardon des survivantes et des familles. - Nbre de destitution systématique des condamnés issus de l'administration publique et/ou des services de sécurité.	D.3: Les autres formes d'indemnisation sont mises en œuvre	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
	Nbre de décisions judiciaires diffusées aux communautés avec le consentement des survivantes	D.4: La satisfaction des survivantes et les garanties de non-récurrence sont assurées	l'Est de la RDC	2009-2011	MONUC/BCNUDH, PNUD, REJUSCO ONGs int. et nat.
Composante 2: Prévention et Protection contre les Violences Sexuelles.					
A. Les menaces sont prévenues/atténuées et la vulnérabilité aux violences	Définition des indicateurs sur la collecte des données et d'un mode opératoire	A.2. Les profils des auteurs, des survivants, les menaces liées aux	SK, NK, Ituri, etc. Territoires etc Shabunda Masisi,	2009-2010	Cluster protection : HCR, UNFPA, Oxfam Québec, NRC, Pain

sexuelles est réduite	- standard pour les personnels recueillant des informations - Nbre de profils développés, nombre de types de crimes, de survivants et d'auteurs dans la région	violences sexuelles sont identifiés	Mwenga, Lubero etc		pour les Déshérités, Arche d'Alliance, ASADHO
	Nbre d'évaluations des risques par situation menées	A.3. Analyse commune des risques des VS	SK, NK, Ituri, etc.Territoires etc Shabunda Masisi, Mwenga, Lubero etc	2009-2011	UNICEF
	- Nbre de rapports d'analyse produits et partagés. - Nbre de réunions de restitution et de coordination avec les acteurs impliqués dans la prévention et la protection	A.4. Information synthétisée et coordonnée	SK, NK, Ituri, etc.Territoires etc Shabunda Masisi, Mwenga, Lubero etc)	2009-2011	UNCHR, MONUC/CAS, OHCHR, UNFPA, UNICEF, NRC, CARE Oxfam, Search for Common Grounds
	Nbre de réseaux communautaires renforcés pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles	A.5. Les meilleures pratiques pour la prévention en impliquant les communautés sont identifiées et des mesures pratiques pour la réduction de la vulnérabilité sont mises en place	Tous les territoires du sud Kivu également couverts par le monitoring de protection ; Territoire d'Irumu, District d'Ituri; Territoires MASISI, RUTSHURU, NYIRAGONGO, WALIKALE et la commune de KARISIMBI Haut Uele	2009-2011	Cluster Protection HCR, MONUC/CAS, , NRC, CARE Oxfam, Search for Common Grounds etc CAMPS/CELPA; SCUK; COOPI; GAD; UNIFEM
	Directives MONUC contre les violences sexuelles	A.6. Des directives contre les violences sexuelles sont opérationnelles	Niveau Nationale/zone de stabilisation Est	2009-2010	Cluster Protection/Force Commander MONUC/ODSRSG-ROL
	Nbre d' interventions humanitaires et activités programmatiques qui limitent le risque et l'exposition aux VS.	A.8. Les activités programmatiques sont adaptées pour limiter les risques de VS	l'Est de la RDC	2009-2011	UNHCR, CARE, World Vision, OXFAM UK
	- Nbre de campagnes de sensibilisation menées - Nbre de personnes sensibilisées	A.9. Les campagnes de sensibilisation et d'information sur les violences sexuelles sont renforcées	Ituri, Haut&Bas Uélé, NK, SK et Nord Katanga	2009-2011	Acteurs de protection dans ces zones

B: La résilience des survivantes est renforcée	Nbre d'activités d'éducation et sensibilisation liées aux VS	B.5. L'impact des VS est réduit sur les individus et les communautés	Moba, Pweto et Kalémie; tous les territoires du SK et NK;	2009-2011	UNCHR, AIDES, ASADHO, AHA, COOPI, CVT (Nord Katanga); FSH (SK), UNIFEM
	Nbre d'exemples éducatifs et messages présentés	B.6. La stigmatisation des survivantes est prévenue et réduite	Tous les territoires du SK et NK Djugu, Mahagi, Irumu (Ituri)	2009-2011	Search for Common Ground
C. Créer un environnement protecteur	Nbre d'activités de plaidoyer menées	C.3. Les violences sexuelles sont prévenues à travers le plaidoyer	l'Est de la RDC	2009-2011	Cluster protection
Composante 3: Réforme du Secteur de la Sécurité et Violences Sexuelles					
A: Les agents et forces de sécurité préviennent et répondent aux violences sexuelles	- Le statut du personnel militaire et le règlement de discipline intègrent les violences sexuelles. - La responsabilité de la chaîne de commandement en matière de discipline est identifiée. - Le rapport entre le nbre de dossiers référés et le nbre de dossiers constatés. - Nbre de modules développés et nombre de formations conduites. - Nbre de sessions de sensibilisation	A.1. La réglementation des ordres disciplinaires pour la prévention des violences sexuelles est mise en œuvre	l'Est de la RDC	2009-2011	Ministère de la Défense et SSR Coordination
	- Les modules standards et uniques de formation sont validés - Nbre de formations effectuées - Nbre de Cellules de lutte anti violences sexuelles en place dans les CIAT et sous les CIAT - Nbre de contrôles journalier effectués - Nbre de locaux d'accueil et d'audition aménagés et adaptés à la prise en charge des survivantes de VS - Nbre de cas référés aux services d'assistance	A.2: Les cellules de lutte anti violences sexuelles de la Police Nationale Congolaise sont créées au sein des commissariats et sous-commissariats de la PNC en accord avec l'activité A2 de la Lutte contre l'impunité sur le corps judiciaire spécialisé des violences sexuelles	l'Est de la RDC	2009-2011	UNPOL/EUPOL/PNC/CSRP/BNUDH/
	Nbre de locaux d'accueil et	A.3 Une meilleure prise	l'Est de la RDC	2009-2011	UNPOL/EUPOL/PNC/

	d'audition aménagés et adaptés à la prise en charge des survivantes de VS Nombre de cas référés aux services d'assistance sociale	en charge des survivantes dans la phase d'enquête préliminaire			CSRP/BNUDH
	- Le code de déontologie est vulgarisé. - Actions de sensibilisation effectuées. - Nbre de sanctions pénales infligées aux policiers et diffusées	A.4. Sensibilisation des agents de la PNC sur les conséquences des violences sexuelles	l'Est de la RDC	2009-2011	UNPOL/EUPOL/PNC/CSRP/UNDP
B. Des procédures spéciales pour assister les survivantes de VS sont incluses dans le processus de DDR	Nbre de cas identifiés et dirigés vers un programme d'assistance	B.1 Les femmes survivantes de violences sexuelles sont séparées des groupes armés pour bénéficier d'un programme spécifique	l'Est de la RDC	2009-2011	UEPNDDR/SMI/DDR/UNICEF/UNDP/EUSEC
C. Implémentation du vetting	Nbre d'individus écartés de l'appui de la MONUC	C.1. Les individus contre lesquels il existe des allégations substantielles de violations des droits de l'Homme, sont écartés de l'appui de la MONUC.	l'Est de la RDC	2009-2011	Coordination SSR/BNUDH
	Nbre d'individus exclus de l'armée et de la police	C.2. Les individus contre lesquels il existe des allégations substantielles de violations des droits de l'Homme sont exclus de l'armée	l'Est de la RDC	2009-2011	Coordination SSR/BNUDH
Composante 4: Réponse Multisectorielle pour les survivantes de Violences Sexuelles					
A: Les survivants peuvent accéder aux services essentiels	Nbre de zones de santé avec un système de référencement fonctionnel ; % des zones de santé par province	A.1. Responsabilité et coordination des acteurs intervenants dans la réponse multisectorielle par zone de santé	l'Est de la RDC	2010-2011	Les points focaux; Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composant de l'assistance multisectorielle),

					UNFPA (coordination sous composante médicale), agences UN
	Nbre de points focaux désignés gérant le système de référence par zone de santé	A.2 La coordination des services est facilitée par des points focaux	l'Est de la RDC	2010-2011	Les points focaux ; Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), UNFPA (coordination sous composante médicale), agences UN
	Nbre de dépliants diffusés ; nombre de clients référés grâce au système de référence	A.3. Les survivantes potentielles savent où aller pour demander de l'aide	l'Est de la RDC	2010-2011	Les points focaux ; Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	% de cas qui accèdent aux services avec des fiches	A.4 Accord sur un formulaire standard et son utilisation de façon régulière	l'Est de la RDC	2010-2011	Les points focaux ; Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs;

					UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	% de prestataires de services qui adhèrent au mode opératoire standard selon l'évaluation de suivi	A.5 Un système d'orientation clair en vigueur dans chaque cadre pour que les survivants sachent à qui porter plainte, quel genre d'assistance est disponible en matière de santé, d'aide juridique, psychosociale et réintégration	l'Est de la RDC	2010-2011	Les points focaux ; Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
B. Développer un Protocole National pour l'assistance multisectorielle entre les ministères compétents, et quatre sous-protocoles thématiques : Médical, Psychosocial, Légal et Réintégration	Document de revue du Protocole	B.1. Une analyse de la pratique actuelle dans les centres de santé informe la révision du protocole de prise en charge médical	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministère de la Justice) et leurs divisions ; le bureau des droits humains UN (JHRO); les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; ,UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), UNFPA (coordination sous composante médicale), agences UN
	- Existence d'un protocole national de prise en charge Médicale révisé intégrant le traitement des IST, le PEP et les calendriers de vaccination - Existence des procédures standards de prise en charge	B.2 Le Protocole National de la Prise en Charge Médicale des Survivantes de Violences Sexuelles assure des directives claires sur la gestion des conséquences médicales des VS, la documentation	l'Est de la RDC	2010-2011	Les Ministères de la Santé, le Médecin du travail en personnel, les Coordinateurs Provinciaux des zones de santé, les ONG Médicales, l'OMS, UNICEF (la

	- médicale des VVS - Existence d'une check-list pour la gestion clinique des survivantes des VS	des cas, et le comportement approprié vis-à-vis des survivantes adultes et enfants, et l'orientation vers les services complémentaires.			coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), UNFPA (coordination sous composante médicale), agences UN
	- Nbre de prestataires de soins médicaux ayant été formés - Nbre de prestataires de santé féminine ayant été formée	B.3 Les capacités techniques et institutionnelles des personnels (femmes et hommes) et des structures de prise en charge médico-sanitaire, dans les zones de santé réparties dans les 5 provinces ciblées sont renforcées.	l'Est de la RDC	2010-2011	Les Ministères de la Santé, le Médecin du travail en chef ou le personnel médical, les Coordinateurs Provinciaux des zones de santé, les ONG Médicales, l'OMS, UNICEF (la coordination de la composant de l'assistance multisectorielle), UNFPA, (coordination sous composante médicale), agences UN
	Nbre des survivants qui bénéficient des soins médicaux (désagrège par âge et sexe)	B.4 Des services de soins médicaux de qualité sont disponibles (La réhabilitation des centres de santé - Obj 3.1.1, Retour et Réintégration)	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministères du Genre, et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), UNFPA, (coordination sous composante médicale), agences UN
	Document de revue du Protocole	B.5. Une analyse de la pratique actuelle dans l'accompagnement psycho-social et la santé mentale informe l'adoption	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministère de la Sante, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les

		des Standards pour la prise en charge psycho-sociale			groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	Adoption du Protocole concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psychosocial	B.6 Les Standards concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psycho-social assurent des directives claires sur la prise en charge santé mentale et le suivi psychosocial pour les adultes et les enfants	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministère de la Sante, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	- Nbre de prestataires de soins de santé para-mentale formés - Nbre de femmes prestataires de santé para-mentale ayant été formées	B.7 Le personnel des structures travaillant dans la santé mentale et l'accompagnement psychosocial sont formés sur les Standards Nationaux concernant la Santé Mentale et l'Accompagnement Psycho-social.	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministère de la Sante, Affaires Sociales, Genre) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	Nbre des survivants qui bénéficient d'un accompagnement psychosocial (désagréé par âge et sexe)	B.8 Des services psychosociaux de qualité sont disponibles	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance

					multisectorielle), agences UN
	Consolidation des bonnes pratiques concernant l'accompagnement judiciaire	B.9. Une analyse de la pratique actuelle dans le domaine d'accompagnement judiciaire informe des Standards sur l'Accès à la Justice concernant les Violences Sexuelles	l'Est de la RDC	2010-2011	Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations du barreau Nationale/ Provinciale, les Cliniques Juridiques, les ONG, BNUDH Entité de Coordination: BNUDH, UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	Adoption d'un Protocole Juridique	B.10 Les Standards Nationaux pour l'Assistance judiciaire harmonisés (approches des Cliniques Juridiques et de Bureaux de Consultation Gratuite de l'Association du Barreau) Composante Lutte contre l'Impunité	l'Est de la RDC	2010-2011	Le Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations Nationale et Provinciale du Barreau, les Cliniques Juridiques, les ONG, BNUDH, Entité de coordination: UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	- Nbre de professionnels et d'auxiliaires judiciaires formés - Nbre de femmes, professionnelles ou auxiliaires de justice, ayant été engagées	B.11. Les capacités des personnels des structures judiciaires, professionnels ou auxiliaires, sont renforcées. Composante Lutte contre l'Impunité	l'Est de la RDC	2010-2011	Le Ministère de la Justice, le Bâtonnier, les Associations Nationale et Provinciale du Barreau et les Cliniques juridiques, les ONG, BNUDH Entité de Coordination: BNUDH, UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN

	Nbre de survivants qui reçoivent une assistance juridique ; nombre qui portent plainte ; nombre de cas aboutis. Désagré par sexe et âge.	B.12. L'aide judiciaire de qualité est disponible Composante Lutte contre l'Impunité	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministère de la Justice) et leurs divisions ; le bureau des droits humains UN (JHRO); les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	Consolidation des bonnes pratiques concernant la réintégration socio-économique	B.13. Une analyse de la pratique actuelle dans le domaine de la réintégration socio-économique informe des Standards Nationaux sur la Réintégration Socio-économique	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	Adoption d'un Protocole Réintégration	B.14. Des Standards Nationaux sur la Réintégration avec l'approche centrée sur les compétences des survivants sont adoptés et diffusés	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	- Nbre de professionnels formés - Nbre d'évaluations effectuées	B.15. Les capacités des personnes et des structures qui offrent des services de réintégration socio-économique sont renforcées et les approches standardisées	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle),

					agences UN
	- Nbre de survivants réinsérés dans leurs communautés/ familles - Nbre d'enfants réinsérés scolairement ; nombre de personnes qui ont bénéficiées d'un appui de développement économique % qui continuent l'activité 6 mois après la fin du soutien % de médiations positives.	B.16 Des services de réintégration durable de qualité sont disponibles	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministères du Genre, Affaires Sociales) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
	- Nbre de prestataires formés % de résultats positifs selon les outils de suivi (ex. amélioration pré-post test, spot check après 6 mois)	B.17 Les acteurs collaborent et adhèrent aux Principes Directeurs du IASC	l'Est de la RDC	2010-2011	Les ministères compétents (Ministères du Genre, des Affaires Sociales, de la Justice et de la Santé,) et leurs divisions ; les groupes de travail violences sexuelles ; les ONGs; UNICEF (la coordination de la composante de l'assistance multisectorielle), agences UN
Composante 5: Collecte, analyse et dissémination de données					
5.1 Le système de collecte de données unique et harmonisé sur les violences sexuelles est mis en place et opérationnel	Nbre de mécanismes de collecte de données existants inventoriés	5.1.1 Les mécanismes de collecte de données existants sont inventoriés	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff sociales , UNFPA,ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	- Existence d'un répertoire des intervenants dans les violences sexuelles mis à jour par zone ciblée - Existence d'une étude mentionnant les zones à besoins non couverts	5.1.2 La cartographie des intervenants, des interventions et des besoins non couverts est mise à jour et complétée pour les zones ciblées	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	Existence d'une liste	5.1.3 Les besoins en	34 ZS Nord Kivu, 34	2010-2011	Min du Genre, Min

	d'indicateurs SMART sur les différentes composantes de prévention et réponse aux violences sexuelles	information sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles ainsi que des indicateurs à collecter sont déterminés	ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga		Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	Existence d'un mode opératoire standardisé sur les différentes étapes de la collecte de données pour les différentes composantes de prévention et de réponse aux violences sexuelles	5.1.4 Les étapes de la collecte sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles de données sont validées sous forme de mode opératoire standardisé	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	- Nbre d'acteurs formés dans la collecte de données selon la thématique - Proportion d'acteurs impliqués dans la collecte de données - Nbre de nouvelles synergies territoriales mises en place. - Proportion de synergies équipées. - Proportion d'intervenants de la collecte de données approvisionnés en outils de collecte de données	5.1.5 Les capacités techniques, matérielles et opérationnelles des acteurs et des synergies sont renforcées	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	Existence d'une liste d'indicateurs renseignés périodiquement pour chaque composante de la prévention et de la réponse aux violences sexuelles	5.1.6 Le recueil et la transmission des données sur les violences sexuelles sont réalisés	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Responsable principal : BNUDH; Acteurs: Min du Genre, Min santé, Min Justice, INS, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UNMin du Genre, Min Justice, Aff. sociales , UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
5.2 Le traitement, le stockage et l'analyse des données sur les violences sexuelles sont réalisés	Existence d'une BD intégrée fonctionnelle sur la prévention et la réponse aux VS	5.1.7 Une base de données intégrée sur la prévention et sur la réponse aux violences	Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des

		sexuelles est mise en place et opérationnelle			synergies et commissions, agences UN
	Nbre d'analyses générées avec la BD intégrée	5.1.8 Le traitement et l'analyse des données sur les violences sexuelles est réalisé	Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie	2010-2011	UNFPA, Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	Nbre d'études réalisées améliorant les connaissances sur les violences sexuelles	5.1.9 Les connaissances sur les violences sexuelles et les interventions sont améliorées	34 ZS Nord Kivu, 34 ZS Sud Kivu, 18 ZS Maniema, 83 ZS Orientale, 10 ZS Katanga	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
5.3 La diffusion et le partage de l'information sur les violences sexuelles sont effectifs	- Nbre de briefing notes rédigés - Nbre de rapports semestriels et annuels sur les VS rédigés	5.1.10 Le partage d'information sur les violences sexuelles est assuré	Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA, ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN
	- Nbre de réunions de coordination tenues - Existence d'un plan de suivi et évaluation du pilier Données et Cartographie	5.1.11 La coordination des activités du pilier est assurée	Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Kalemie	2010-2011	Min du Genre, Min Justice, Aff. sociales UNFPA (coordination data and mapping), ONGI, ONG locales, membres des synergies et commissions, agences UN

Annexe 2 : Budget indicatif 2009-2012

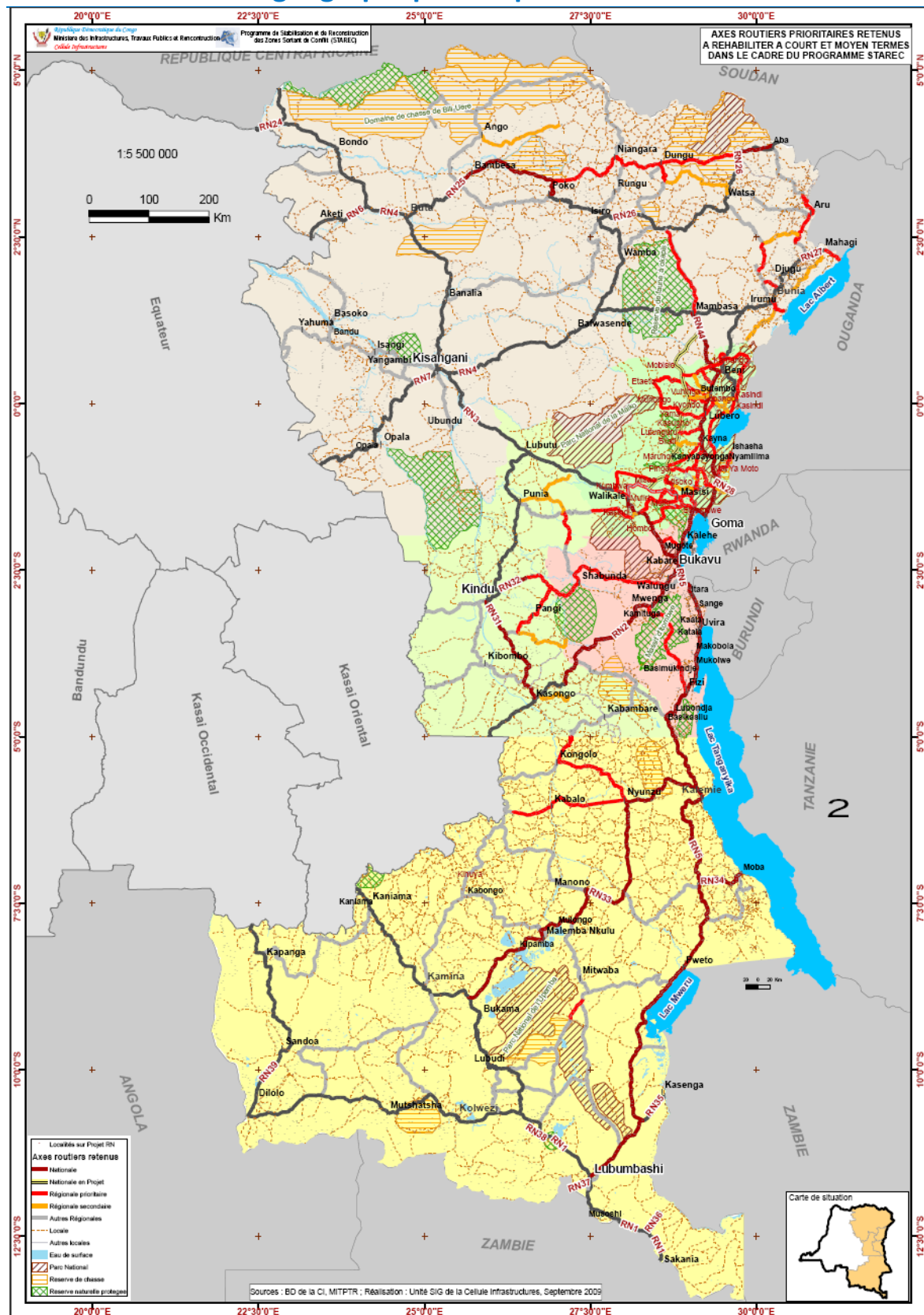
BUDGET INDICATIF ISSSS – Décomposée pour la période 2009 - 2012

Interventions clés	Besoins Total	Ressources disponibles	Financement à rechercher*	2009 - 2010	2010 - 2011	2011 - 2012
I. AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SECURITAIRE						
1. Renforcement des capacités, des contrôles internes et de la discipline des FARDC	90,350,000	22,090,000	68,260,000	29,800,000	26,700,000	11,760,000
2. Appui au désengagement de groupes armés et leur intégration dans les FARDC ou DDR	71,465,000	2,578,000	68,887,000	16,500,000	16,500,000	1,422,000
3. Transport des FARDC, PNC et ex-combattants	10,000,000	6,178,000	3,822,000	1,500,000	1,500,000	822,000
TOTAL Sécurité	171,815,000	30,846,000	140,969,000	47,800,000	44,700,000	14,004,000
II. RESTAURATION ET RENFORCEMENT DE L'AUTORITE ETATIQUE						
1. Réhabilitation d'axes routiers et ponts stratégiques	200,000,000	115,590,000	84,410,000	30,000,000	30,000,000	24,410,000
2. Appui au déploiement de la Police Nationale (y compris police des frontières, PIR et intégration de la police AG)	46,668,000	18,758,080	27,909,920	11,847,920	10,500,000	5,562,000
3. Appui au déploiement de l'administration civile	15,840,000	2,718,969	13,121,031	5,000,000	5,000,000	3,121,031
4. Mesures d'appui pour réduire le commerce illicite de ressources naturelles	9,172,000	-	9,172,000	3,172,000	3,000,000	3,000,000
5. Appui au déploiement de personnel juridique et pénitencier	24,000,000	10,531,160	13,468,840	5,000,000	4,468,840	1,000,000
Total Autorité étatique	295,680,000	147,598,209	148,081,791	55,019,920	52,968,840	37,093,031
III. RETOUR, REINTEGRATION ET RELEVEMENT						
1. Réponse aux besoins et restauration des services sociaux de base dans les zones de retour	217,600,000	27,700,000	189,900,000	36,200,000	76,500,000	77,200,000

2. Le relèvement économique est promu à travers la création d'emplois et l'amélioration de la productivité agricole	60,170,000	29,771,000	30,399,000	8,060,000	11,060,000	11,279,000
3. Promouvoir le rétablissement local de la paix, la réconciliation et la résolution de conflits	34,106,000	6,100,000	28,006,000	15,000,000	9,000,000	4,006,000
Total RRR	311,876,000	63,571,000	248,305,000	59,260,000	96,560,000	92,485,000
IV. LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES						
1. Lutte contre l'impunité	11,545,000	2,784,587	8,760,413	5,210,067	3,550,346	
2. Prévention des et Protection contre les incidents de violences sexuelles	11,520,000	3,027,271	8,492,729	5,294,283	3,198,446	
3. Reforme du Secteur de la Sécurité et violences sexuelles	8,196,014	310,554	7,885,460	5,505,000	2,380,460	
4. Réponse multisectorielle au survivants de violences sexuelles	41,549,550	16,107,000	25,442,550	16,153,880	9,288,670	
5. Collecte, analyse et dissémination de données	5,739,000	86,000	5,653,000	3,690,000	1,963,000	
Total Lutte Contre les Violences Sexuelles	78,549,564	22,315,412	56,234,152	35,853,230	20,380,922	-
GRAND TOTAL	857,920,564	264,330,621	593,589,943	197,933,150	214,609,762	143,582,031

* La section de "financement à rechercher" est une estimation provisoire et sera révisée sur base de l'alignement des programmes existants et appuyés par la communauté internationale à l'est de la RDC.

Annexe 3 : Priorités géographiques du plan STAREC



Annexe 4 : Mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie Globale de Lutte contre les violences sexuelles

1. Logique

- La Stratégie Globale de Lutte contre les violences sexuelles en RDC a été développée par les NU en 2008 en coopération avec le GoRDC et de concert avec les agences pertinentes des NU, les sections de la MONUC, les ONG internationales, le Groupe de Travail contre les Violences Sexuelles et les partenaires des clusters humanitaires. La stratégie a été endossée par la communauté internationale et le Gouvernement de la RDC.
- La stratégie vise à créer un cadre commun et une plateforme d'action pour tous ceux qui sont impliqués dans la lutte contre les violences sexuelles en RDC en vue d'améliorer la prévention et la réponse aux violences sexuelles et d'assurer une meilleure coordination et cohérence entre les interventions.
- La Stratégie couvre cinq composantes, y compris a) la lutte contre l'Impunité pour des cas de violence sexuelle, b) la Prévention et la Protection contre les Violences sexuelles, c) La réforme du secteur sécuritaire et les violences sexuelles d) la réponse multisectorielle pour les survivants des violences sexuelles, et e) la collecte et l'analyse de données. Chacune de ces composantes est coordonnée par une agence des NU en coopération avec et en appui au gouvernement Congolais.

2. La stratégie en relation aux cadres nationaux et internationaux existants

- La Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles est entièrement intégrée aux diverses composantes du plan STAREC et de la I-SSSS. Pour une référence plus claire, la SCL VS a été intégrée au niveau programmatique comme la 5ème composante thématique de la I-SSSS et servira à cet égard de cadre pour la mise en œuvre d'interventions VS spécifiques dans l'Est de la RDC. La stratégie fera l'objet de rapports et sera suivie de manière autonome, mais également en tant que partie du cadre élargi de la STAREC/I-SSSS.
- La Stratégie servira également de cadre stratégique/opérationnel de la 'Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre' développée par le Ministère du Genre, de la Famille et des Enfants par rapport aux activités liées spécifiquement aux violences sexuelles et pour des zones affectées par le conflit et la transition focalisant sur l'est de la RDC, la Stratégie Nationale étant un cadre conceptuel élargi abordant tous types de violences basées sur le genre dans une perspective à long terme.
- Un des objectifs clé de la Stratégie Globale est de fournir un cadre permettant d'aligner tous plans et stratégies actuels se rapportant aux violences sexuelles, et de servir de plateforme pour la coordination de tous les efforts dans ce domaine. En tant que tel, la Stratégie Globale fait également partie d'autres cadres tels que le Groupe de Travail sur la Réforme du Secteur de la Sécurité, le Comité Mixte de la Justice, le Comité de Suivi pour la Réforme de la Police, le plan de travail développé par le Sous Groupe Thématique, etc.

3. Détails du financement de la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles

- En tant que composante de la I-SSSS (IFP), la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles sera financée par le Fonds de Stabilisation et de Relèvement par des ressources issues du fonds commun ainsi que des financements parallèles. Ce fonds permettra une meilleure coordination et une planification programmatique plus cohérente et efficace.
- Le Fonds de Stabilisation et Relèvement (FSR) permet des affectations spéciales par secteur et par composante pour soutenir les activités détaillées dans la Stratégie Globale.
- Les décisions de financement concernant la Stratégie Globale seront prises par le Conseil de Financement du Fonds de Stabilisation et Relèvement, plus particulièrement par une configuration spécifique du conseil se rapportant aux VS, assurant par ce moyen un groupe de membres pertinent et approprié (ministères compétents, partenaires, agences des NU).

4. Mécanismes de coordination de la Stratégie Globale de Lutte contre les Violences Sexuelles

- La coordination générale de la Stratégie Globale sera assurée par le Ministère du Genre, soutenu par l'Unité contre les Violences Sexuelles de la MONUC, dans le cadre du plan STAREC ainsi que celui de la Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre.

- Ceci étant le cas, les mécanismes de coordination de la Stratégie Globale seront simplifiés et alignés sur les structures de coordination déjà en place pour le plan STAREC, avec des liens étroits au Sous-groupe Thématique sur les Violences Sexuelles.

Niveau national

a. Comité de Suivi STAREC:

- En tant que mécanisme interministériel de coordination du plan STAREC, présidé par le Premier Ministre, toutes questions pertinentes de politique VS seront débattues dans ce forum, ce qui assurera la représentation des ministères compétents, c.à.d. Défense, Justice, Intérieur, Plan et Genre.

b. Equipe Technique Comité VS

- Au sein des divers Groupes de Travail Techniques créés pour la coordination du plan STAREC (voir arrêté présidentiel), le Groupe de Travail Technique proposé pour la thématique des violences sexuelles sera le Groupe de Travail pour la Protection des Civils, qui deviendra de facto le Comité VS.
- Objectifs : le comité assurera la coordination du travail des 5 composantes et aura la responsabilité programmatique de décider des projets à soumettre pour financement à la configuration VS du Conseil de Financement du Fonds de Stabilisation et Relèvement.
- Présidence : Ministre du Genre et Unité contre les Violences Sexuelles de la MONUC
- Membres : Coordinateurs des composantes, GoRDC, co-secrétariat du sous-groupe thématique* et autres partenaires intéressés.
- Endroit : Kinshasa

**NB: Il est proposé que les présidents du sous-groupe thématique fassent partie du Comité VS du plan STAREC pour assurer la continuité et le reportage allant des mécanismes de coordination de la transition du plan STAREC à la mise en œuvre à plus long terme de la stratégie nationale contre les violences sexuelles et basées sur le genre.*

Niveau provincial

Comités Techniques Conjointes (CTC)

En tant que mécanisme provincial de coordination *du plan STAREC*, présidé par le Gouverneur de la province, toutes priorités programmatiques pertinentes se rapportant aux VS seront débattues dans ce forum, ce qui assurera la représentation des ministères provinciaux compétents , c.à.d. Défense, Justice, Intérieur, Plan et Genre.

5. Rôle de l'Unité contre les Violences Sexuelles de la MONUC

L'Unité contre les Violences Sexuelles de la MONUC soutiendra le Gouvernement de la RDC et les coordinateurs des NU des diverses composantes dans la mise en œuvre de la Stratégie Globale.

Basée à Kinshasa et à Goma, l'Unité:

- Développera, en concertation avec le Gouvernement, les agences des NU et les sections compétentes de la MONUC, un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie Globale ; fournira des mises à jour régulières et fera le suivi des plans de travail et des budgets pour sa mise en œuvre.
- Développera des indicateurs et fera le suivi régulier de la mise en œuvre des activités et des écarts se rapportant au plan d'action de la Stratégie.
- Soutiendra les coordinateurs des composantes dans la mobilisation des acteurs et des ressources pour parvenir à une pleine mise en œuvre de la Stratégie.
- Fera des rapports réguliers, en fonction d'indicateurs prédéfinis, sur les progrès réalisés par la Stratégie.
- Appuiera la facilitation des Groupes de Travail et des réunions du Comité sur la mise en œuvre de la Stratégie.
- Fournira des conseils stratégiques et techniques aux ministères impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie.

L'Unité à Goma sera basée à la Coordination pour l'Est de la MONUC et travaillera étroitement avec l'Unité de Soutien à la Stabilisation, utilisant les mêmes outils de planification, de reportage, et de suivi et évaluation.

6. Plan de mise en œuvre

La Stratégie Globale comprend déjà un plan d'action qui détaille les actions, les acteurs et les indicateurs. Sur base de ce plan, un plan de mise en œuvre est en cours de développement pour inclure les priorités et les budgets. Le plan de mise en œuvre soulignera également les principaux écarts à financer. Sur base des priorités identifiées, des propositions de projet seront développées par des acteurs identifiés.

Annexe 5 : Démarcation des Activités PAH-I-SSSS

4^{ème} Composante sur le Retour, la Réintégration et la Réconciliation

Introduction

Le Plan d'Action Humanitaire 2009 s'articule autour de 5 principaux objectifs. Le premier de ces objectifs comprend le déplacement et le retour des PDI et le cinquième objectif concerne les éléments de relèvement précoce. La I-SSSS lancée en 2008 est organisée autour de 4 composantes, dont la quatrième concerne le retour, la réintégration et le relèvement des réfugiés et PDI. Il existe donc un risque de chevauchement et de duplication d'assistance entre ces deux cadres de planification stratégique, qui servent aussi à la mobilisation de ressources notamment à travers le Pooled Fund Humanitaire pour le PAH et, pour la I-SSSS, le Fonds de Stabilisation et de Relèvement (FRS). Le but de ce bref document est donc de fournir une démarcation claire des activités dans le PAH et la I-SSSS, qui aidera le processus de planification du PAH 2010 et le Cadre Programmatique Intégré de la I-SSSS ainsi que les décisions de financement des projets liés à ces deux cadres. Il faudra noter que le tableau ci-dessous ne donne pas une liste exhaustive de toutes les activités dans les deux cadres mais représente seulement les domaines d'activités où il existe un risque de confusion entre le PAH et la I-SSSS.

Cadre	Plan d'Action Humanitaire (PAH)	Stratégie de Soutien à la Stabilisation (I-SSSS)
Objectifs	Répondre aux conséquences humanitaires du conflit armé	Aborder les causes 'structurelles' du conflit et aider à établir la paix à long terme
Focalisation de mise en œuvre	Livraison directe et assistance par les acteurs internationaux et nationaux, essentiellement les ONG	Accent de mise en œuvre sur le renforcement des capacités locales et nationales et la promotion de l'appropriation
Impact souhaité	Fourniture d'assistance immédiate pour sauver des vies et réduire la souffrance humaine	Apport de solutions durables pour les PDI et réfugiés pouvant durer au-delà de la durée de l'assistance internationale
Ciblage géographique	Les zones et sites de déplacement (p.ex. camps de PDI), zones de retour, ainsi que (mais non limité à) des zones à accès et sécurité limités.	Zones relativement sécurisées et accessibles, y compris zones de retour durable pour PDI et réfugiés conformément aux principaux repères de protection
Séquence des interventions	Assistance à fournir dans l'immédiat pour couvrir les besoins urgents et essentiels, souvent mais non exclusivement au niveau des ménages, avant de passer à des acteurs à plus long terme.	Assistance pour aborder les besoins transitionnels post conflit au niveau communautaire, stabiliser les conditions locales, et préparer le terrain pour des interventions futures à long terme après la fin de l'assistance d'urgence / humanitaire.
Durée des interventions	Moins d'une année	Une année ou plus
Mécanismes (communs) de financement	Pooled Fund, CERF	Mécanisme de financement de stabilisation et relèvement

Domaine thématique	Résultats opérationnels	Activités clé	Activités clé
1. Appui aux retours	1.1 Les réfugiés et PDI rentrent chez eux et sont réintégrés dans leurs communautés de manière paisible et durable.	- Evaluations multisectorielles dans les zones de retour de PDI. - Etablissement, personnel, et fonctionnement de Centres de Transit pour les réfugiés au retour. - Etablissement, personnel et fonctionnement de Centres de Réception pour les réfugiés Congolais. - Transport pour le retour de PDI vulnérables - Transport pour faciliter le retour de réfugiés Rwandais et Congolais - Remise d'attestations individuelles aux candidats pour le retour dans les camps de PDI. - Distribution d'articles non alimentaires aux PDI de retour et réfugiés dans leurs lieux d'origine - Distribution de production alimentaire à court terme (3 mois) pour compensation à la fin des distributions alimentaires - Inclusion d'ARV pour VIH/SIDA dans les kits de rapatriement	Emission de documents d'identité pour les réfugiés dans les zones de retour.
2. Appui pour remplir les besoins de base et la restauration de services sociaux de base	2.1 Les besoins sociaux de base des populations au retour et des communautés d'accueil sont remplis et les infrastructures sociales de base sont restaurées dans les zones de retour.	- Salles de classe temporaires ou petites réhabilitations d'écoles, distribution de kits d'éducation - Petites réhabilitations de centres de santé, fourniture de médicaments et d'équipements médicaux, distribution de moustiquaires, campagnes de vaccinations d'urgence - Réhabilitation d'urgence d'infrastructures EAH ou fourniture directe d'eau, construction de latrines ménagères et dans les écoles et cliniques - Fournitures de matériaux pour abris d'urgence et abris provisoires non durables pour familles sans abri dans les zones de retour. - Monitoring de protection avant et après les retours - Identification et réunification d'enfants séparés de leurs familles et libération et appui aux enfants associés à des groupes armés	- Réhabilitation permanente durable ou construction d'écoles, appui à la formation et au déploiement d'enseignants et autres fonctionnaires d'éducation - Réhabilitation permanente ou construction de centres de santé, appui à la formation et au déploiement de personnel sanitaire. - Renforcement de services locaux communautaires et publics pour fournir des services de traitement et de prévention du VIH/SIDA - Infrastructures d'eau et sources réhabilitées ou construites, construction de latrines ménagères permanentes et dans les écoles et cliniques, conscientisation sur les pratiques d'hygiène - Renforcement de l'environnement de protection dans les zones de retour de PDI (avec l'accent sur les capacités administratives locales et communautaires) avec des systèmes de mobilisation communautaire et de référence pour les enfants vulnérables, y compris les enfants associés aux groupes armés, les enfants séparés et les survivants de violences sexuelles. - Sensibilisation sur le retour de groupes 'sensibles' (du côté de la réception) - Logements durables à faible coût pour les retournés sans abri dans les zones urbaines (à travers un système de crédits à faible coût)

3. Moyens de subsistance et productivité économique	3.1. Les conditions pour le relèvement économique dans les zones de retour sont améliorées 3.2 La sécurité alimentaire est renforcée et maintenue	• Distribution de semences et outils, équipements de pêche aux PDI/réfugiés retournés, familles d'accueil (démarrage d'activités agricoles) • Distribution de petit bétail • Réhabilitation d'urgence de voies de desserte pour accroître l'accès pour l'apport d'assistance humanitaire	• Organiser agriculteurs et groupes et stimuler la production alimentaire locale afin d'augmenter la disponibilité durable de produits alimentaires et l'accès à travers des pratiques agricoles améliorées, la réduction des pertes post récolte et un meilleur accès aux marchés. • Formation de base pour la production, la conservation et l'utilisation de produits alimentaires • Renforcement des activités génératrices de revenus de base • Améliorer les infrastructures agricoles (entreposage, accès routier, transformation etc.) • Fournir d'autres appuis agricoles (intensification, diversification, formation, etc.) • Protection des ressources naturelles notamment la productivité des terres et des forêts • Prévention des maladies animales et végétales • Etudes des marchés • Formation professionnelle • Développement d'activités génératrices de revenus à travers une approche à base communautaire • Projets d'autonomisation communautaire
4. Etablissement local de la paix, réconciliation et résolution des conflits	4.1. Les tensions et conflits communautaires liés à la disponibilité d'armes et au logement, à la terre et à la propriété diminuent	• Fourniture d'appuis directs pour la résolution des conflits de logement, terre et propriété (LTP) liés aux retours	• Appui aux mécanismes locaux de réconciliation et de résolution des conflits fourni dans le contexte des retours. • Renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits, notamment concernant les conflits fonciers • Renforcement des organisations existantes (p.ex. d'agriculteurs, pêcheurs et éleveurs) afin d'autonomiser la société civile en matière de résolution des conflits. • Renforcement des capacités des institutions publiques sur les LTP • Sensibilisation et activités concernant le désarmement communautaire sur les armes légères

Annexe 5 : Démarcation des activités PAH – I-SSSS

5^{ème} composante de lutte contre les violences sexuelles

Cadre		Plan d'Action Humanitaire (PAH)	Stratégie de Support à la Stabilisation (I-SSSS)	
Objectifs		1) Aborder les causes et conséquences 'immédiates' du conflit armé (assistance pour sauver des vies)	2) Aborder les causes 'structurelles' du conflit et aider à établir la paix à long terme	
Domaines d'intervention¹¹		Fourniture directe d'assistance par les acteurs humanitaires	Accent de la mise en œuvre sur le renforcement des capacités locales et nationales et la promotion de l'appropriation.	
Ciblage géographique		Sites de déplacement (p.ex. camps de PDI), zones de retour, ainsi que (non limité à) des zones à accès et sécurité limités.	Zones relativement sécurisées et accessibles, y compris zones de retour durable.	
Séquence des interventions		Assistance à fournir dans l'immédiat pour aborder des besoins urgents et essentiels	Assistance pour aborder les besoins transitionnels post-conflit au niveau communautaire, stabiliser les conditions locales, et préparer le terrain pour des interventions de relèvement après la fin de l'urgence / assistance humanitaire.	
Domaine thématique	Résultats opérationnels	Produits clé	Produits clé	Responsabilité (diriger et appuyer)
1. Combattre l'impunité	1) Les capacités des institutions judiciaires sont renforcées 2) L'accès des survivants à la justice est amélioré 3) Application effective des lois de 2006 4) L'indemnisation des victimes est assurée		1) Personnel juridique spécialisé et points focaux dans les cours 2) Accès des survivants à la justice à travers l'appui juridique et l'information 3) Systèmes de protection en place pour survivants et témoins 4) Equipes mobiles d'enquêteurs déployées et présence de la justice dans les zones éloignées 5) Indemnisation des victimes	JHRO
2. Protection et Prévention	2.1 Les menaces et vulnérabilités à l'exposition aux violences sexuelles sont évitées/atténuées 2.2 La résilience des survivants de violences sexuelles est renforcée 2.3 Un environnement	1) Les risques de violence sexuelle sont réduits à mesure que les communautés mettent en place des mécanismes auto protecteurs 2) Les types de violences sexuelles sont systématiquement profilés pour informer la prévention et la programmation 3) La prévention des violences sexuelles est intégrée à la programmation humanitaire	1) La vulnérabilité est réduite à travers des programmes à base communautaire y compris la formation, les campagnes de sensibilisation 2) La prévention des violences sexuelles est intégrée dans les programmes de relèvement 3) Des maisons de sécurité sont établies 4) La sécurité est fournie par des acteurs étatiques formés 5) Des Codes de Conduite et directives sont publiées	UNHCR

¹¹ Il est anticipé qu'au cours de la mise en œuvre de la I-SSSS les conditions dans les zones cibles progresseront de non durables à durables et qu'il y aura donc un changement d'emphasis dans les types d'interventions mis en œuvre à un moment donné.

	protecteur est créé	4) Patrouilles et autres mesures de sécurité sont en place 5) Les risques de violences sexuelles sont atténués à travers le plaidoyer humanitaire continu vis-à-vis des parties au conflit	6) La stigmatisation est évitée/réduite à travers des campagnes et mobilisations communautaires	
3. SSR et VS	3.1. Les agents et forces de sécurité préviennent et répondent effectivement aux violences sexuelles 3.2 Des mécanismes de contrôle sont en place 3.3 Les processus de désarmement et de désengagement comprennent des procédures spéciales pour assister les survivants des violences sexuelles		1) Unités PNC spécialisées sur les VS 2) Unités VS des FARDC 3) Les auteurs de violences sexuelles sont exclus de l'armée 4) Les femmes ex-combattantes et leurs personnes à charge sont réintégrées dans leurs communautés	MONUC SSR
4. Assistance multisectorielle	4.1. Les voies de référence sont améliorées 4.2 Un protocole national pour l'assistance multisectorielle est développé	1) Réponse d'urgence aux violences sexuelles, y compris soins médicaux, appui psycho-social, conseils juridiques et assistance à la réintégration sont disponibles dans les zones de déplacement et de retour précoce. 2) Les voies de référence entre prestataires de services d'urgence sont établies et les communautés informées dans les zones de déplacement et de retour précoce	1) Les survivants de VS ont accès aux soins médicaux appropriés à travers des systèmes de soins de santé dans les zones de retour 2) Les survivants de VS ont accès à des appuis psycho-sociaux sur base communautaire (et conseils individuels selon les besoins) pour faciliter le relèvement durable 3) Les survivants de VS ont accès à l'assistance juridique pour poursuivre le recours judiciaire 4) Les survivants de VS ont accès à des appuis socio-économiques ou d'éducation et de réintégration à base communautaire 5) Des systèmes de référence sont établis et les informations sur les services traitant les violences sexuelles sont disséminées pour toutes les zones ciblées par la I-SSSS. 6) Tous les prestataires de services dans les zones ciblées adhèrent aux normes des protocoles nationaux pour une assistance VS appropriée	UNICEF
5. Collecte, analyse et dissémination de données	Informations et données sur les survivants et les réponses aux violences sexuelles, y compris des actions ciblant les acteurs, sont disponibles.		Un système intégré de gestion de l'information, y compris la collecte, l'analyse et la dissémination focalisant sur la prévention, les survivants, les acteurs et les réponses est développé.	FNUAP

**UNE INITIATIVE INTEGREE DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES**

**PNUD
UNICEF
UNHCR
FAO
PAM**

**HABITAT
FNUAP
OIM
OIT
MONUC**

**EN COLLABORATION AVEC LE GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO**



SOUTENUE PAR:

**LES PAYS BAS
LES ETATS UNIS
LE ROYAUME-UNI
JAPON
BANQUE MONDIALE**

**L'ESPAGNE
L'ALLEMAGNE
LA BELGIQUE
SUEDE**

Contact

Spyros Demetriou
Stabilization Team Leader
Demetriou73@un.org
Work: +243 818906741
Cell. +243 818907864